

FRANCE-FORUM



NOV. 1966 - N° 76 - 2,50 F

La chanson : miroir de l'époque
expression de la société

Il y a en France six familles politiques qui se classent selon le schématisme linéaire le plus traditionnel : extrême-gauche, gauche modérée, centre, droite modérée, extrême-droite auxquelles il faut ajouter la famille des sans-famille, soit 10 % de sans opinion. Tel est le résultat brut d'une étude sur les familles politiques dans la France d'aujourd'hui que publient les Editions de Minuit (1) et qui se présente comme la synthèse d'une suite d'enquêtes effectuées par la SOFRES. On ne s'étonnera pas que les enquêtés aient accepté de se situer avec tant de bonne volonté dans une classification qui, étant proposée au nom de la science, ne souffrait évidemment pas de discussion ; il en résulte que les catégories classiques de gauche, centre et droite ne sont nullement dévalorisées puisque 90 % des Français, soucieux d'être quelque part, définissent par rapport à elles leur localisation politique. Ne nous hâtons pas cependant de conclure à une heureuse politisation de la France, car il ne s'agit, on vient de le dire, que d'un résultat brut qui, pour être vraiment scientifique, demande à être interprété. Qui, depuis Claude Bernard, pourrait ignorer que l'idée éclaire le fait, lui donne un sens, bref le constitue ?

Le savant, c'est encore un mot de Claude Bernard, est douteur par nature, et il n'est pas surprenant que les enquêteurs des Editions de Minuit aient mis en question leurs propres chiffres, ou plus exactement le plus anormal d'entre eux, car en effet 31 % des Français se situent spontanément au centre, ce qui donne une surprenante majorité relative à la moins colorée des familles politiques puisque le centre à lui seul est largement supérieur à la somme de la droite et de l'extrême-droite (24 %), à la gauche (19 %) et à l'extrême-gauche (16 %) et qu'il équilibre presque la somme de la gauche et de l'extrême-gauche (35 %). Ces résultats, étant invraisemblables, ne pouvaient être vrais. D'où une idée illuminatrice : la plupart des enquêtés, faisant confiance au langage de l'enquête et ayant choisi le centre comme leur lieu naturel, ne seraient-ils pas en réalité de « faux centristes » et au fond des apolitiques sournoisement camouflés ? Une enquête ou plutôt une contre-enquête subtilement menée sur le degré d'intérêt porté à la politique par les uns et par les autres, a prouvé, comme le prévoyait l'hypothèse, que cet intérêt était au plus bas dans la région centrale, donc terne et grise de l'arc-en-ciel. Ce qui a permis de réduire un pourcentage anormalement gonflé, de déterminer le chiffre beaucoup plus rationnel de 9 % de « vrais centristes », et de constituer dans sa vérité cette famille des sans-famille, allergique à toute conviction idéologique, ce qui fait, comme disent les auteurs de l'enquête, un « Marais ».

expression qui ne pêche que par excès de symbolisme, et où se retrouvent 32 % de l'électorat, un Français sur trois.

Cette dialectique de l'enquête et de la contre-enquête montre que dans les sondages d'opinion, la question n'est jamais complètement neutre et orientée en quelque mesure la réponse : ainsi donner à choisir entre gauche, droite et centre, c'est accorder un privilège au centre qui pourra être le recours des prudents, des timides, des habiles, ce qui fait toujours beaucoup de monde. Mais si le centre a été arbitrairement gonflé par une enquête qui avoue ainsi les limites et les insuffisances de son questionnaire, ce même centre ne pourra être dégonflé que par une autre enquête qui appellera aussi une discussion critique et pourra être soupçonnée d'arbitraire dans la mesure même où elle ne sera pas généralisée et appliquée aussi aux autres catégories politiques. Car s'il y a de « faux centristes », et on accorde volontiers que les faux ou les douteux sont plus nombreux là qu'ailleurs, pourquoi n'y aurait-il pas de faux gauchistes et de faux droitiers que la technique des sondages permettrait aussi de déceler et de remettre à leur vraie place ailleurs ? Pourquoi donner des résultats rectifiés pour le centre et se contenter de résultats bruts pour la droite et la gauche ?

Neuf questions ont permis aux enquêteurs de mettre à part opinions de gauche (par exemple : pas d'aide aux écoles libres) et opinions de droite (par exemple : nécessité d'une force de frappe nationale). Remarquons au passage que les opinions politiques proposées étant de droite ou de gauche, le pré-supposé même du questionnaire était qu'il n'y a pas d'opinion proprement centriste, ce qui devrait logiquement avoir pour conséquence non pas d'« assécher le Marais » pour emprunter la plus jolie de leurs expressions aux auteurs des « Editions de Minuit », mais de vider complètement le centre. Acceptons cependant les critères retenus par l'enquête dont tel ou tel pourra être majoré ou minimisé suivant l'hypothèse interprétative que choisira la science politique puisqu'il n'y a pas de science sans hypothèses : ainsi si la « laïcité » telle que l'entendent la plupart des syndicats d'enseignants publics, ou plutôt les appareils de ces syndicats, est, comme ils ne cessent de l'affirmer, le critère de la vraie gauche, il faut alléger la gauche modérée, celle qui en gros se reconnaît dans la Fédération, de 69 % de ses effectifs, les 54 % qui refusent de supprimer l'aide à l'enseignement privé et les 15 % sans opinion ne pouvant passer pour des hommes de gauche authentiques. On objectera, et on aura raison, que la classification par le moyen d'un seul critère n'est pas probante. Or justement si, allant à l'ex-

trême du laxisme, je définis l'homme de gauche comme celui chez lequel le nombre des opinions de gauche l'emporte sur le nombre des opinions de droite, je m'aperçois, d'après les tableaux mêmes qui nous sont fournis, que c'est le cas pour 49 % de la gauche modérée : seuls les 14 % de cette catégorie qui ont « à peu près autant d'opinions de droite que d'opinions de gauche » empêchent, et de justesse, les opinions de gauche d'être paradoxalement et scandaleusement minoritaires dans la « gauche modérée ». Mais comment alors ne pas conclure que de même qu'il y avait de « faux centristes » il y a une fausse gauche particulièrement importante dans la gauche modérée, de même qu'il y a une fausse droite repérable dans la droite modérée.

Comment dès lors ne pas élargir le scrupule qu'ont eu pour le centre les auteurs de l'enquête et ne pas se permettre de suggérer une rectification générale de tous les résultats bruts : les faux centristes au Marais, certes, mais quelle catégorie convenable trouver pour tant d'électeurs qui sont subjectivement de gauche et professent autant ou plus d'opinions de droite que d'opinions de gauche ou ces autres qui, subjectivement de droite, professent autant ou plus d'opinions de gauche que d'opinions de droite ? Les renvoyer au Marais est impossible, ils se disent sans respect humain de gauche ou de droite ; les inscrire de force dans une droite ou une gauche auxquelles répugnent leur cœur, leur tempérament, leur physiologie, serait injuste. Une conclusion s'avance vers nous, inéluctable : cette fausse gauche et cette fausse droite composent un vrai centre, peut-être virtuel, mais objectivement déterminable, qui, même épuré du Marais, serait en passe de retrouver la majorité relative de ses 30 % originels.

Ainsi les mêmes chiffres et les mêmes résultats sont susceptibles de significations différentes et lorsqu'il s'agit du centre, peuvent nous faire conclure au vide ou au trop-plein. Preuve que les sondages sont une école de relativisme, et qu'ils ne sauraient photographier à eux seuls le véritable visage des « familles politiques dans la France d'aujourd'hui ». Les auteurs des « Editions de Minuit » nous ont proposé une riche matière, mais qui serait restée en elle-même informe s'ils n'avaient très intelligemment dépassé et interprété son objectivité : car pour donner sens à cette matière, il faut une philosophie politique que les sciences de l'opinion ne nous donnent pas, mais qui est indispensable à qui veut faire vivre et parler des résultats, sans elle morts et muets.

(1) Emeric Deutsch, Denis Lindon, Pierre Weill : « Les familles politiques d'aujourd'hui en France », 125 p. - 9,85 F.

FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

42, bd de Latour-Maubourg, Paris-7^e

C.C.P. Paris 14.788-84. Tél. INV. 24-05

Prix de vente au numéro .. 2 F 50

Abonnement : 8 n^{os} par an. 20 F

Abonnement de soutien .. 25 F

NOVEMBRE 1966

PHOTOS : TELERAMA - JEAN COPPENS - HOLMES
- SERGE LIDO - APIS - SERGE KASSKOFF - DALMAS
- HIROU - A.F.P. - MICHEL HOLTZ - PARIMAGE -
PATRICK BERTRAND - PIERRE JOLI ET VERA
CARDOT - BUIGNE - JEAN POTTIER.

Sommaire

76

FORUM

LA CHANSON AUJOURD'HUI,
AVEC CLAUDE SARRAUTE, CHRISTIAN HERMELIN,
LUCIEN RIOUX, HENRI BOURBON 2

QUESTIONS D'AUJOURD'HUI

MENACES SUR L'HUMANISME,
PAR FRANÇOIS FONTAINE 13

PROBLÈMES

L'AVENIR DE LA V^e REPUBLIQUE,
PAR PIERRE AVRIL 17

ÉTUDE

LE MYTHE DE DON JUAN,
PAR MARCEL SCHNEIDER 23

ARTS

ROBERTO ROSSELLINI A LA CROISEE DES CHEMINS,
PAR CLAUDE BEYLIE 26

DOSSIER

POLITIQUE DE LA SCIENCE OU LA SCIENCE DE LA POLI-
TIQUE,
PAR JEAN MAURICE 30

POLEMIQUES ET DIALOGUES

UNE ECOLE DE RELATIVISME : LES SONDAGES, ... 1

PROPOS DU TEMPS

PHILOSOPHIE ET TERREUR
PAR ETIENNE BORNE 38

NOTES DE LECTURE

LES NOUVEAUX BOLCHEVIKS,
DE RENE DABERNAT, PAR MICHEL BILLARD ... 35
L'U.R.S.S. SANS IDOLE,
DE BERNARD FERON, PAR MICHEL BILLARD

LA CHANSON AUJOURD'HUI

avec

Claude SARRAUTE Lucien RIOUX
Christian HERMELIN Henri BOURBON

Henri BOURBON

Grâce au disque et au tourne-disque, à la radio et au transistor, à la télévision et au juke-boxe, la chanson constitue aujourd'hui le fond sonore de notre vie quotidienne. La chanson est devenue un des principaux objets de consommation quotidienne. Nous sommes plongés dans une sorte de bain musical permanent. Des millions de disques sont édités qui rapportent des milliards de francs. Des vedettes sont lancées, des « idoles » sont créées qui connaissent des succès fulgurants et souvent éphémères. Des milliers de jeunes acclament dans des crises de délire collectif Johnny Hallyday ou les Beatles.

La chanson plaît aujourd'hui. Elle plaisait aussi autrefois. Mais aujourd'hui la chanson est un art qui plus qu'hier est tributaire de l'industrie, du commerce, du progrès technique et de la mode. La chanson moderne s'insère dans tout le système de culture de masse et d'industrie culturelle spécifique de notre époque.

Aussi la chanson fait-elle l'objet d'études et d'enquêtes où le sociologue s'associe au critique, au journaliste et à l'animateur culturel pour cerner le phénomène. Je citerai parmi les livres récents : « La chanson » de Simone et Jacques Charpentreau, « On connaît la chanson » d'André Halimi, « Vingt ans de chansons en France » de Lucien Rioux, les chapitres sur le disque et la chanson, rédigés par Christian Hermelin dans l'ouvrage collectif : « Mass-media », le numéro spécial de « Communications » auquel ont notamment collaboré Lucien Rioux, Christian Hermelin, Edgar Morin, Jacques Charpentreau.

« France-Forum » a réuni trois critiques, Claude Sarraute, du « Monde », Christian Hermelin, directeur de « Veillée-Chansons » (collection publiée par la F.L.E.C.), et Lucien Rioux, du « Nouvel Observateur »,

afin de débattre de quelques-uns des aspects les plus significatifs et les plus révélateurs de l'importance de la chanson dans notre société contemporaine.

Première question que je soumetts à vos réflexions : la chanson est-elle actuellement comme elle était dans le passé le miroir de l'époque, l'expression de la vie quotidienne, le reflet de l'événement ?

Autrefois, il y avait la chanson folklore, la satire politique chantée, la chanson de travail, la chanson de faits divers, la chanson héroïque, la complainte, le mélodrame chanté, la chanson révolutionnaire ou royaliste, etc. La chanson portait la marque de son temps. En est-il de même avec la chanson moderne ? Et si elle est de son temps, comment a-t-elle un lien avec l'actualité ?

La chanson, miroir de l'époque

Lucien RIOUX

Je crois à la chanson miroir de l'époque, mais la manière dont elle reflète cette époque a changé. Autrefois la chanson remplaçait la presse. La chanson criminelle jouait le rôle du fait divers, la chanson politique le rôle des journaux d'opinion. Le pamphlet, le « beau » meurtre, étaient des sujets de chanson.

Aujourd'hui le reflet qu'elle donne de l'actualité est plus flou, moins direct. On trouve généralement dans la chanson, non plus les événements et les faits, mais plutôt l'atmosphère dans laquelle ces faits ont baigné, l'état d'esprit avec lequel on les a reçus. Très caractéristiques sont les personnages mis en avant par la chanson, les interprètes notamment. Ils sont à la fois, des modèles et des miroirs. Le chanteur-type est en même temps l'exemple que chacun voudrait imiter et le reflet de son public.

FORUM

Christian HERMELIN

Il y a eu des chansons gazettes, des chansons qui racontaient les événements, on n'en fait pratiquement plus aujourd'hui : la presse s'est développée et la nécessité de ces chansons colportées par des chanteurs de rues, par des chanteurs allant de place en place a disparu. Mais il existait aussi, autrefois, des chansons à danser, des chansons pour rêver, des chansons confidences et nous retrouvons là une certaine continuité avec ce qui se fait aujourd'hui.

La chanson est devenue essentiellement un spectacle : elle n'est plus en contact direct avec les réalités quotidiennes, il n'y a plus de chansons de travail ou de corporations, des chansons pour faire des révolutions..., mais des chansons qui mettent en scène un travailleur, des chansons d'esprit révolutionnaire. Tout cela est transposé dans le monde du spectacle, du divertissement, et, depuis les moyens de communication de masse, dans le domaine de la grande consommation culturelle. Si la chanson est expression de la société, elle ne peut plus l'être tout à fait comme avant.

Claude SARRAUTE

Je crois que la chanson a été et reste tout ce que vous venez de dire. Il y a eu la chanson d'amour, la chanson gazette, mais la chanson gazette vient de nous revenir sous la forme de la chanson que l'on pourrait appeler « engagée » et un peu importée d'Amérique avec les élucubrations d'Antoine qui traite de la pilule et du Viet-Nam. Dans cette mesure, il y a quand même une continuité.

Lucien RIOUX

Antoine, quand il traite de la pilule, est un cas isolé. En France, il est le seul à proposer de tels sujets. D'ailleurs, même dans son cas, on ne retrouve pas la « chanson gazette ». Antoine, évoque des généralités. La chanson d'autrefois insistait sur des faits précis, tel crime, telles amours impériales, etc.

Claude SARRAUTE

Il n'y en avait pas beaucoup. Enfin, ce qui me paraît important à dire c'est que la chanson joue toujours le même rôle mais d'une façon beaucoup plus forte, d'une façon plus éclatante grâce aux moyens de communication de masse.

Lucien RIOUX

Il est certain que le pouvoir de la chanson a été amplifié par les moyens de communication de masse. Cela n'empêche que ses évocations restent moins directes qu'autrefois. Prenons Jean Ferrat, par exemple. Ferrat est un chanteur engagé, il devrait se préoccuper des problèmes actuels. Or, il raconte *Potemkine*, une histoire qui date de 1905, *Nuit et Brouillard* qui se déroule sous l'occupation. Il y a quand on l'écoute une sorte de dépaysement, comme il y a dépaysement quand on écoute Hugues Aufray qui, à travers les chansons de Bob Dylan, décrit les problèmes américains.

Léo Ferré parfois retrouve les événements d'aujourd'hui dans une ou deux chansons comme *Les temps difficiles*, mais c'est une exception. Avez-vous déjà

entendu une chanson sur le chômage, sur la crise de la construction navale ?

Henri BOURBON

Vous êtes tous trois d'accord pour dire que, d'une certaine manière, la chanson n'a pas cessé et ne cesse pas d'être le miroir de son époque. Mais, en écoutant les propos de Rioux, je suis en droit de me demander dans quelle mesure la chanson moderne reflète bien les problèmes concrets de notre temps et décrit fidèlement la vie et la condition des hommes et des femmes d'aujourd'hui.

Chanter la nature, l'amour, la jeunesse, l'amitié, le temps qui passe, n'est pas caractéristique d'une époque, sinon dans le style, qui est affaire de générations.

Claude SARRAUTE

Si, au contraire; je ne me souviens plus lequel de Rioux ou d'Hermelin a très bien écrit que la chanson moderne reflétait, par exemple, un phénomène tout à fait nouveau qui est le phénomène « loisirs », le phénomène « vacances ». Il y a un nombre incalculable de chansons qui parlent de plages ensoleillées, de chaleur de l'été, d'amours qui ne durent qu'une saison, c'est le reflet d'une époque.

Henri BOURBON

Chanter les vacances ce n'est pas très nouveau. Charles Trenet fut le témoin poétique de ce grand mouvement vers la nature et la liberté qui est né des congés payés de 1936. Le goût du bonheur, l'aspiration à l'évasion, la joie de partir à l'aventure sur la route enchantée, la beauté de la mer, des champs et des fleurs, tout cela Trenet l'a admirablement chanté. C'était aussi le temps où l'on s'enthousiasmait pour les premiers Giono, le Giono du *Grand troupeau*, de *Colline*, du *Serpent d'Etoiles*.

Claude SARRAUTE

La chanson a toujours été le reflet d'une époque. Les vacances sont chantées d'une manière différente par Trenet et par les jeunes vedettes actuelles.

Lucien RIOUX

Il y a, en effet, une différence essentielle entre les chansons de vacances qu'on chante aujourd'hui et celles qu'on chantait autrefois, il y a trente ans, par exemple. Quand Trenet est arrivé, il chantait la nature, la campagne, l'herbe fraîche, les petits oiseaux, etc., d'une autre façon que les interprètes d'aujourd'hui; et surtout ses chansons on les recevait différemment. On trouvait dans ses couplets une forme nouvelle de découverte de la nature, d'émerveillement devant elle. Or, cette manière de recevoir la nature, c'était justement celle des jeunes de son époque.

Avec 1936, le peuple avait découvert la campagne, les congés payés, les Auberges de Jeunesse... Serge Mallet me racontait avoir vu pleurer un vieil ouvrier devant la mer qu'il découvrait pour la première fois. Mon père chômeur; à l'époque, avait voulu « marquer le coup ». Il nous avait amené en vacances à Champigny, sur les bords de la Marne. C'était vraiment

quelque chose que ces premiers congés payés. Trenet rendait bien cette impression.

Maintenant les vacances sont chose courante. Sur n'importe quelle plage, les machines à musique vous distillent la même musique ; tous les estivants mènent la même vie : à telle heure sur la plage, à telle heure dans les bois, etc. Les chansons actuelles stéréotypées racontent ces vacances stéréotypées. A leur façon elles sont très significatives.

Henri BOURBON

Significatives aussi des vacances style St Trop... ou « Club Méditerranée ».

Christian HERMELIN

Pour revenir à la chanson gazette, la différence avec les chansons d'aujourd'hui vient de ce qu'elles avaient une utilité et cherchaient une efficacité immédiate. C'était des organes d'information. Pendant la Révolution de 1789, Ange Pitou était salarié par le Club des Jacobins. Il était payé pour diffuser une pensée par le moyen de chansons. Pendant la Guerre de Cent ans on avait fait la même chose. Il y a toujours eu des chanteurs faits pour cela, car c'était un des moyens-clé de l'information. Aujourd'hui, le cas n'est pas le même. Il n'y a plus de chansons pour entraîner les gens dans une action comme « les Canuts » au XIX^e siècle. Cela ne paraît pas être utile, nécessaire, il y a la presse pour cela, il y a le *Canard enchaîné*, je crois que c'est Rioux qui l'a observé dans son bouquin. Mais, par ailleurs, la chanson autrefois, était aussi le reflet de son époque, par ses formes ; les bergerades de Marie-Antoinette : « *Il pleut, il pleut Bergère* », ne parlent pas d'événements, mais sont le reflet des mœurs de la Cour et du Trianon à Versailles. La Romance du XIX^e siècle était caractéristique du salon bourgeois. Aujourd'hui, la chanson est reflet de son temps d'une manière très générale.

D'abord, il n'y a plus de chanson gazette, je l'ai dit, à quelques exceptions près ; en écrivant autrefois « *Actualités* » pour Yves Montand, Stéphane Goldmann avait fait une sorte de chanson-journal moderne, un peu à la manière de *France-Soir*, avec essentiellement des gros titres. Nous sommes là, très loin de la complainte d'antan avec son nombre impressionnant de couplets. Une autre exception, c'est Colette Magny, mais elles sont rares ! Elle fait des chansons sur Cuba, sur les réunions internationales...

Malgré tout, les auteurs sont souvent influencés par les événements, par la vie des gens qui les entourent et écrivent des histoires qui sont en rapports plus ou moins lointains avec les événements d'actualités. Il faudrait ici citer bien des chansons de Léo Ferré, ou les nombreuses chansons sur la lune, sur la bombe atomique, sur la réconciliation franco-allemande, etc.

Et ce ne sont pas nécessairement, remarquez-le, des chanteurs qui ont la réputation d'être engagés : Barbara chante « *Göttingen* », sur le rapprochement franco-allemand, Anne Sylvestre chante « *S'ils filent tous dans la lune* », ou « *Le jour où ça craquera* », Hélène Martin a fait avec « *Il y avait tant de muguet* » l'une des chansons les plus angoissées sur la guerre atomique. On pourrait ainsi continuer à dresser un catalogue des événements importants qui font des sujets de chansons.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que certains thèmes sont repris par presque tous les auteurs : ils sont parmi les grandes préoccupations des hommes d'aujourd'hui. La mort, la fuite des jours, la difficulté d'aimer, « *Qui suis-je ?* », la poésie-qui-se-meurt ; c'est fou le nombre de chansons qu'on a pu écrire sur ce dernier thème ! : « *La poésie fout l'camp, Villon* », « *Le temps du plastique* », chansons de Léo Ferré, « *Alleluia* » de Maurice Fanon. « *Le grand Pan* » de Brassens où il dit « La bande au professeur Nimbus est arrivée, elle a frappé les cieus d'alignement » et je pourrais en citer beaucoup d'autres. Tout cela, c'est le reflet d'une époque. Je pense encore à une chanson étonnante que je viens d'entendre de Jean-Claude Mas-soulie « *Les Robots* ». Il décrit la société d'aujourd'hui comme faite de robots, c'est assez effrayant. Ce sont des chansons provocantes mais d'une manière beaucoup plus générale et plus fondamentale.

Henri BOURBON

Vous venez de citer Anne Sylvestre, Barbara, Hélène Martin, Léo Ferré et de montrer comment ils expriment notre époque. J'aimerais que vous indiquiez comment et dans quelle mesure les chanteurs rocks et yéyés, qui sont profondément différents des précédents, reflètent eux aussi notre temps ?

Claude SARRAUTE

Je peux vous citer le cas de cette chanteuse yéyé, je crois qu'elle s'appelait Sophie, elle était charmante, elle n'a pas fait la carrière qu'elle méritait et elle chantait une chanson très rigolote qui consistait à dire à peu près ceci : « Je t'ai téléphoné, tu n'as pas répondu, j'ai sonné, sonné, sonné, tu n'as pas répondu », enfin vous voyez c'était quand même branché sur notre époque. Le refrain c'était : « Tu es mon chou-chou ». Cela reflète la façon dont on parle aujourd'hui, tout comme les films de Godard.

Chansons d'expression Chansons de consommation

Lucien RIOUX

Le rock c'est autre chose. Quand il est arrivé en France, personne n'était capable de comprendre les paroles qui chantaient les rockers. Ce qu'on cherchait en lui, c'était autre chose que des textes. Les premiers fans du rock, ce furent ces jeunes en rupture de ban, ces jeunes voyous qu'on appelait les « blousons noirs ». Ils s'étaient inventé, pour manifester leur révolte, une tenue, une manière de parler, une manière de se tenir debout, de rouler les épaules, de marcher, etc. Tout cela, ils l'avaient copié, d'ailleurs, dans les westerns. Il leur fallait aussi un langage musical qui soit bien à eux, qui échappe à l'emprise du monde adulte qu'ils rejetaient.

Quand le rock est apparu avec ses airs, ses contorsions, ses hurlements, ils l'ont tout de suite adopté et Elvis Presley aux Etats-Unis, Johnny en France, sont devenus les porte-paroles, les chefs de file de la jeune révolte.

Henri BOURBON

Vous parlez de révolte à propos du rock, mais le phénomène yéyé c'est le contraire de la révolte, c'est l'acceptation de la société. Ainsi en très peu de temps nous sommes passés de la chanson exprimant la révolte à la chanson traduisant l'insertion dans la société de consommation, dans la civilisation des loisirs. Donc par ses aspects multiples et même contradictoires, la chanson révèle et traduit les aspects divers, variés et complexes d'une société et d'une époque, même quand elle ne décrit pas le concret des situations.

Christian HERMELIN

Il y a une chose dont vous ne semblez pas tenir compte. Nous avons eu le rock, je veux bien qu'il ait été le miroir d'une époque, mais c'était un miroir déformé ou déformant car il y a tout de même ce phénomène qui est un phénomène contemporain, celui de la standardisation. La standardisation, c'est-à-dire le phénomène de la production en série, à partir d'un certain nombre de moules. Que ces moules soient ceux que le public plébiscite, c'est entendu, d'une certaine manière en tout cas, mais de toute façon il y a moule, donc dépersonnalisation des produits, des chansons.

M. Vince Taylor, pour prendre un exemple qui me fasse comprendre, a vu sa carrière brisée parce qu'il refusait cet assagissement et Hallyday, lui, malgré son talent en scène — moi, je ne l'aime pas beaucoup mais je reconnais que c'est une bête de scène — Hallyday a accepté cet assagissement ; un petit bourgeois peut être toujours revêtu d'un blouson, mais d'un blouson noir qui s'est très, très embourgeoisé.

Claude SARRAUTE

Moi, je crois plus simplement que le rock correspondait à la révolte de très très jeunes gens. Ils ont vieilli en même temps que les chanteurs qui chantaient le rock et qui les représentaient à l'époque. Et Hallyday, quand il se contorsionne comme il l'a fait l'autre soir à l'Olympia, qu'il enlève sa chemise et qu'il se roule par terre, est plutôt pénible parce que les gens qui vont l'écouter aujourd'hui ont l'âge qu'il a, c'est-à-dire 22 ou 23 ans, qu'ils n'ont plus 15 ans. Le rock, si vous voulez, s'est embourgeoisé dans le yéyé en même temps que les jeunes qui l'écoutaient et que les jeunes qui le chantaient.

Lucien RIOUX

Hermelin disait tout à l'heure une chose très juste. Il y a eu un réflexe de défense de la société contre le rock. Le rôle essentiel a été joué par l'émission « Salut les Copains », qui, quand elle choisissait ses « chouchous », imposait les « gentils » contre les « méchants ». Un de ses animateurs m'a dit : « Nous avons évincé Vince Taylor parce qu'il nous semblait trop malsain ».

Claude SARRAUTE

Cela me paraît absolument évident. Ce qui a brisé la carrière de Vince Taylor aux Etats-Unis c'était certains penchants qu'il semblait marquer sur scène dans son apparence. Par ses attitudes, ses déhanchements, il donnait une impression extrêmement pénible, on se serait cru au « Fiacre ». Cela gênait tout le monde.

Lucien RIOUX

Taylor gênait, mais il inquiétait aussi. Taylor c'était les chaînes de bicyclette, la violence, une sorte de haine, un mélange de sadisme et de masochisme. Johnny Hallyday, par contre, a été un dieu. Un dieu déchu quand son public l'a abandonné. Il y a quelques semaines, son public et lui se retrouvaient face à face à l'Olympia. Et, dans la volonté des fans de faire du bruit, de danser le jerk dans les travées, il y avait le désir de retrouver une certaine jeunesse, il y avait quelque chose...

Claude SARRAUTE

...d'assez pénible car c'était une atmosphère créée uniquement par la publicité donnée à ce petit fait-divers misérable, à ce petit suicide forcément manqué. D'où ce côté un peu consolateur de cette soirée. Ce qui, d'ailleurs, ne pouvait faire que le plus grand tort à ce garçon étant donné que s'il a un conseil à suivre, c'est celui de son ex-femme, Sylvie Vartan. Elle lui disait : « Change, évolue, largue tout cela et fait du show », ce qu'elle va faire, elle. Le jour où Johnny aura compris cela, où il se sera reconverti ou « recyclé » ou réadapté, il évoluera en même temps que son public et il sera sauvé.

Christian HERMELIN

De toute façon, si je vous ai bien compris, vous souhaitez qu'Hallyday entre un peu plus dans le moule, ce serait mieux !... Moi je ne peux pas accepter tranquillement ce phénomène de standardisation, de dépersonnalisation. Je le déplore.

Aujourd'hui, on assiste à une évolution de la chanson engagée qui devient aussi standardisée, elle tend à l'assagissement. Je trouve qu'Antoine s'est parfaitement assagi et qu'Antoine représente une fausse révolte. Il donne aux gens l'impression de se révolter, mais c'est une révolte soigneusement contrôlée, quand les gens sont vraiment révoltés on les flanque dehors. On a flanqué dehors Vince Taylor, et il ne faut pas oublier qu'on a flanqué dehors aussi une femme comme Colette Magny... qui, à l'époque, passait sur scène avec les idoles, elle était dans un spectacle à l'Olympia ; maintenant elle est pratiquement au banc de l'industrie du disque, simplement parce qu'elle chantait des chansons qui étaient, elles, très engagées et qui étaient dangereuses.

Claude SARRAUTE

Je suis beaucoup plus pessimiste que vous. Je crois que Colette Magny, avec son immense talent, n'intéressait pas les gens, Colette Magny date d'une autre époque et le public auquel elle s'adressait se moquait comme de sa « première chemise », de Cuba par exemple.

Henri BOURBON

Vos propos sont inquiétants. Mais, tout de même, les chanteurs yéyés ou Antoine ne sont pas toute la chanson ! Heureusement, la chanson française ne se limite pas à « Salut les copains »...

Lucien RIOUX

Nous nous sommes beaucoup, jusqu'à présent, préoccupés de la chanson pour adolescents. La chanson

yéyée n'était faite que pour les gosses de 14 ans au plus. Le drame, c'est que les trois chaînes de radio les plus importantes — Luxembourg, France-Inter et Europe N° 1 — ne s'intéressent qu'à ce public « enfant ». Ce qui fait qu'on entend très peu les chanteurs plus adultes. Or, ce public plus évolué existe. A chaque fois qu'Anne Sylvestre chante à la Mutualité, la salle est pleine. Le succès récent de Barbara est frappant, celui de Jean Ferrat aussi.

La différence entre ces chanteurs adultes et les yéyés réside dans les thèmes évoqués par les chansons. Chez les yéyés, les textes sont à peine écrits, ils sont simples, axés sur de tout petits problèmes pour gosses : l'école, les vacances, les petits chagrins, les petites amours, en définitive de toutes petites choses...

Henri BOURBON

En somme des petits bourgeois qui ne sont pas anti pathiques, mais pas très originaux ? Un mélange de sagesse et de délire, où la sagesse l'emporte sur le délire ?

Lucien RIOUX

Même pas. De petits écoliers qui chantent leurs petites vies. Ferrat, Barbara, c'est autre chose... Jean Ferrat chante des chansons politiques, parfois discutables ou des chansons d'amour. Toutes ont une autre ampleur, une autre dimension que les chansons d'adolescents. Les jeunes peuvent l'aimer, mais ce qu'il dit concerne aussi les adultes. Il a fait notamment une excellente chanson qui est un véritable document sociologique, « *On ne voit pas le temps passer* ».

Henri BOURBON

Vous avez écrit également que Gilbert Bécaud avait fait le premier essai de sociologie chantée.

Lucien RIOUX

« *Dimanche à Orly* », oui.

Claude SARRAUTE

Moi, je crois que tout naturellement les jeunes qui, à 14 ans, s'expriment très mal, ne pensent qu'aux vacances, qu'à l'école, qu'aux petites amours, grandissent. Ils passent le bachot, font leur service militaire, débouchent tout naturellement vers des universités, vers des métiers et qu'à ce moment-là, le public qui a atteint l'âge adulte se divise. Celui qui se dirige vers l'Université, se tourne tout naturellement vers Ferrat, vers Barbara, ou vers Ferré, et celui qui a débouché sur l'atelier ou sur l'usine devient le public des chanteurs populaires comme Enrico Macias, Mireille Mathieu.

Christian HERMELIN

Je ne suis d'accord ni avec l'un ni avec l'autre. Je vais essayer d'expliquer pourquoi. D'abord, je ne crois pas que la chanson yéyée soit un phénomène purement adolescent. Je constate une chose : les « France Gall » passionnent les mères de famille ; quand elles passent à la télévision, c'est un spectacle très familial, les enfants ne sont pas les seuls à regarder, il y a aussi des adultes. Je constate, par ailleurs, que les chaînes de radio dont on parle, s'adressent aux jeunes à partir de cinq heures, lorsqu'ils sont sortis de l'école ; mais que le reste du temps on s'adresse aux ménagères, aux routiers ou aux voyageurs de commerce. Tout à l'heure,

J'étais dans ma voiture et j'entendais une émission de Georges Lourier, je crois, destinée aux ménagères ; Lourier était à Sarcelles, il interviewait les gens dans leur cuisine et, en même temps, il passait des chansons pour eux, ce sont à peu près les mêmes que celles qu'on entend à cinq heures. Finalement, je crois qu'il y a des chansons qui sont faites pour la consommation immédiate et celles qui sont faites pour être écoutées. Il y a des chansons de consommation et des chansons d'expression. Ceci est vrai aussi bien pour les jeunes, les adolescents que pour les adultes. Je constate, par mon expérience personnelle d'animateur de soirées de jeunes, que des filles de 14 et 15 ans se passionnent pour Brassens, Ferrat, Brel, Chelon, c'est-à-dire pour les gens qui semblent leur dire quelque chose. Elles déclarent, lorsqu'on parle avec elles : « Il y a des chansons pour qu'on danse, on a besoin de danser... il y a aussi des chansons qui sont faites pour meubler le silence, le robinet à musique ; on entend mais on n'écoute pas. Puis, à certains moments, il y a des chansons qu'on a envie d'écouter ». Finalement, on peut se demander si ce n'est pas cela la différence : chanson de consommation, chanson d'expression. Chanson qu'on entend et chanson qu'on écoute. J'ajouterai quelque chose qui me paraît scandaleux : la radio fait large part aux chansons de consommation et très peu aux chansons d'expression. C'est un problème, car la radio est ainsi faite qu'elle vise au fond sonore de plus en plus, elle est donc faite surtout pour la consommation. Mais alors il n'y a plus de place pour l'expression.

Claude SARRAUTE

Il m'arrive d'écouter assez souvent la radio et il n'y a jamais d'heure ou de demi-heure au cours desquelles on ne passe pas une chanson d'Aznavour qui « dit quelque chose ». Brassens passe très souvent sur l'antenne, Brel n'en parlons pas, Bécaud c'est une catastrophe, on n'entend que lui ! Donc, je ne vois pas dans quelle mesure la chanson de qualité, la chanson que vous dites d'expression est brimée à la radio.

Lucien RIOUX

C'est vrai qu'on entend Brassens à la radio, pas très souvent, mais on l'entend ; Brel, Bécaud, Aznavour, on les entend aussi. Mais ils ne passent que parce qu'ils sont très connus. On n'entend pas actuellement ou très rarement un jeune qui ait quelque chose à dire. Le moindre yéyé qui invente une onomatopée, le moindre petit Hervé Villard, Pascal Danel, on « matraque » sa chanson jusqu'à ce qu'elle prenne et ensuite on l'entend fatalement, le public la réclame. Un jeune qui fait de la chanson écrite on le fait passer une ou deux fois... L'auditeur n'a pas eu le temps de l'écouter que déjà il a disparu. Ce que je reproche aux postes populaires, ce n'est pas d'éliminer Brassens ou Brel, c'est d'éliminer les jeunes qui pourraient devenir Brassens ou Brel.

Claude SARRAUTE

Ne croyez-vous pas que les jeunes dont vous parlez et dont on passe rarement les chansons à la radio ne font pas toujours encore de très très bonnes chansons. Je crois qu'ils s'attaquent à un art de plus en plus difficile et que, ma foi, leur tentative reste encore tâtonnante. Moi, voyez-vous, je ne crois pas que l'on puisse tellement faire un « tube », c'est-à-dire un suc-

cès, avec rien. Je crois que les « tubes » la plupart du temps sont justifiés. Il y a un air qui accroche, une parole qui arrête votre attention, comme par exemple, « *Je veux faire l'amour avec toi* ». Ce sont des chansons qui accrochent et elles font un succès...

Lucien RIOUX

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Je cherche désespérément ce qui a bien pu accrocher dans « *Capri, c'est fini* ». Quant à Polnareff, son succès vient de la médiocre « *Poupée qui fait non, non, non* » et pas de « *Je veux faire l'amour avec toi* ». Il y a quelques semaines, j'ai vu un type formidable, Gilles Vigneault. C'est une grande vedette à Québec d'où il vient. On l'a passé très peu à la radio. Or, pour aimer Vigneault, il faut l'écouter plusieurs fois ; à la pre-

Lucien RIOUX
Pour moi, si !

Christian HERMELIN :

Je suis comme Rioux. Je ne crois pas à la carrière de Gilles Vigneault et je le regrette, car justement c'est de la chanson assez difficile, mais dire qu'il ressasse toujours les mêmes thèmes, je pense que c'est l'avoir mal écouté. Je crois que c'est dans *Le Figaro*, qu'un jour on a écrit à propos de Bergman qu'il ressassait toujours les mêmes thèmes. Qu'est-ce que cela veut dire ? Vigneault parle toujours de la mort, de l'amour, de la nature, il parle en même temps de la liberté des Québécois, il chante une chanson extraordinaire qui dit : « Moi, je reprends les mots de mon pays et je crie liberté ! » ; c'est aussi un chanteur engagé, si vous voulez. Pour s'en apercevoir il faut l'écouter, parce qu'il a la pudeur de cacher son engagement derrière une certaine forme, mais finalement à la limite Ferrat fait semblant d'être engagé et, en fait, l'est peut-être moins que lui.

Claude SARRAUTE

Le critère n'est pas l'engagement. Depuis quand le critère est-il l'engagement ? La question n'est pas de savoir si le chanteur est engagé ou non, la question est de savoir si son engagement porte.

Lucien RIOUX

Je ne crois pas non plus au critère de l'engagement. Vigneault c'est autre chose : il a une manière à la fois archaïque et neuve de parler de son pays, de ses neiges, de ses forêts, une manière de présenter des personnages du Québec qui semble exceptionnelle. Il dit :

« Mon pays ce n'est pas un pays
C'est l'hiver
Mon refrain ce n'est pas un refrain
C'est rafale
Ma maison ce n'est pas une maison
C'est froidure. »

Vigneault me paraît plus important que Félix Leclerc. Quant à lui reprocher de ressasser les mêmes thèmes, c'est une mauvaise querelle, Brassens ressasse aussi, depuis quinze ans, les mêmes thèmes, Brel également.

Claude SARRAUTE

Je me suis mal exprimée, vous avez raison. On ne peut pas lui reprocher de ressasser les mêmes thèmes, ce que j'ai voulu dire c'est que dans sa façon de chanter ses lacs, ses bateaux, ses hivers, son pays, etc., il emploie des clichés, ce n'est pas travaillé, ce n'est pas neuf. Il brode sur ses thèmes d'une façon qui n'a rien d'original.

Lucien RIOUX

Je suis absolument en désaccord avec Claude Sarraute au sujet de Gilles Vigneault.

mière audition il désoriente, on a l'impression d'une curieuse chanson paysanne. Ce n'est qu'après un certain apprentissage qu'on se rend compte de sa classe.

Claude SARRAUTE

Je ne suis absolument pas d'accord. J'ai salué son arrivée en France avec toute la politesse qu'exige l'hospitalité, mais enfin je trouve qu'il donne un peu dans la facilité. Ce sont toujours les mêmes thèmes, traités de la même façon. Non, je ne crois pas au « génie » de Vigneault en dehors de quelques chansons comme « *La Marie-Louche* » et quelques autres qui sont bonnes, bien construites et qui accrochent. Je ne crois absolument pas qu'il puisse faire une carrière comme Brel, ou comme Brassens. Pour moi, Vigneault n'est pas de la même catégorie.

La chanson dans notre société de culture de masse

Henri BOURBON

Autre question. Je voudrais que vous examiniez la chanson comme phénomène de culture de masse de notre société industrielle. La chanson n'est-elle qu'un

FORUM

divertissement frivole ou même vulgaire ou bien est-elle « porteuse de richesses humaines et esthétiques ? » La chanson, qui a une double substance musicale et verbale, participe-t-elle à la culture ? Les chanteurs exercent-ils une influence sur les gens qui les écoutent, sur leur sensibilité, leur manière de penser, de réagir, de vivre ?

Claude SARRAUTE

Moi, je crois qu'effectivement les chanteurs dessinent, et délimitent des schémas, au même titre, évidemment, que le cinéma, le livre et la télévision, ils dessinent les modèles d'après lesquels les gens de notre époque veulent vivre, aimer, souffrir. Ce sont les chansons, par leur sujet et les chanteurs par leur personnalité, qui exercent une influence sur leur époque.

Christian HERMELIN

Moi, aussi je pense que la chanson, la télévision, le cinéma, les magazines contribuent à informer et à former une société. Je pense, à cause de cela, qu'on n'a pas le droit d'être simple observateur devant la chanson, c'est trop important. On peut observer, dire : « Le yéyé existe, c'est gentil ». Mais il faut que la chanson fasse la place à des gens plus difficiles, plus importants. Ces gens-là ont le droit d'être entendus, à cause, justement, de l'importance de la chanson. Si nous allons vers une culture de consommation, qui soit purement de consommation, alors je ne suis plus d'accord du tout. C'est pour cela que tout ce qui contribue à faire que la chanson retrouve une certaine liberté est essentiel.

Henri BOURBON

J'aimerais que vous précisiez dans quelle mesure, selon vous, la chanson exerce aujourd'hui une influence culturelle sur les masses ?

Christian HERMELIN

Il faudrait prendre une série d'exemples. Nous en avons cité un tout à l'heure. L'on est parti du rock et puis on a été vers un assagissement qui ne me paraît pas à moi aussi naturel qu'à Claude Sarraute qui a l'air de penser que c'est un phénomène de génération, c'est-à-dire que les adolescents deviennent plus sages par tendance naturelle. Pour moi, le phénomène d'assagissement a été accentué par un réflexe de la société. Eh, bien ! vous avez là un phénomène culture, en ce sens que vous avez formation dirigée et information d'une culture, utilisation d'un moule dans lequel on fait entrer les esprits...

Henri BOURBON

Vous venez de faire allusion à la chanson yéyé succédant au rock. Mais la chanson intellectuelle ? La chanson rive gauche ? La chanson poétique ? Qu'apportent-elles à la culture dite de masse ?

Christian HERMELIN

Qu'est-ce que la chanson intellectuelle ? Ce n'est pas moi qui ai employé le terme, c'est Lucien Rioux.

Lucien RIOUX

J'ai employé le terme intellectuel parce qu'il est d'usage, mais je ne l'aime pas. En fait, on appelle chanson « intellectuelle » la chanson un peu plus tra-

vaillée, un peu mieux écrite que la chanson courante. Cela dit, j'ai un peu peur de la chanson dite poétique. Et j'ai peur de la poésie mise en chanson.

Henri BOURBON

Vous ne pensez pas que la chanson de qualité puisse être un moyen d'initier le grand public à la poésie, de lui former un goût et une curiosité poétiques ?

Lucien RIOUX

C'est vrai pour Trenet, c'est vrai pour Brassens... Quand Ferré chante Aragon, il amène les « masses » à une certaine forme de poésie. Mais Aragon est une exception. En général, la poésie qui gagne à être mise en chanson, c'est une sorte de poésie mineure.

Henri BOURBON

Dois-je en déduire que vous considérez la chanson comme un art mineur ?

Lucien RIOUX

Vous connaissez la boutade de Boris Vian. Il disait : « La chanson ne peut pas être un art mineur parce que, s'il chantait, le mineur avalerait la poussière. Alors il siffle pour chasser la poussière ». Ceci dit, je ne sais si la chanson est un art mineur ou un art majeur. Ce que j'entends par poésie mineure, c'est une forme simple de la poésie. Je ne vois pas Paul Valéry mis en chanson. Par contre, un petit poète comme Richepin gagne à être chanté. On ne peut déclamer « *Philistins* ». Quand on le chante, cela va très bien.

En réalité, Aragon « colle » bien parce que...

Claude SARRAUTE

... Parce que c'est un poète mineur...

Lucien RIOUX

Cela je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est que ses poèmes sont bâtis comme des chansons. On les chante aussi facilement qu'on les dit. Je suis beaucoup moins sûr des textes de Jean Genet mis en musique par Hélène Martin, je suis moins sûr de certaines œuvres de Seghers, sauf le « *Merde à Vauban!* » dont Ferré a fait une très bonne chanson. Je crois en Prévert parce que Prévert est un poète facile, populaire, dont les textes vont bien avec la chanson. Par contre, la poésie très intellectuelle, très cérébrale, ne peut être mise en chanson.

Claude SARRAUTE

Lucien Rioux a raison ; y a deux poésies, la poésie difficile et la poésie populaire, seule la poésie populaire peut être mise en musique. Il y a à notre époque un certain nombre de jeunes poètes qui font paraître des plaquettes que le grand public ignore complètement et qu'il n'est absolument pas question, étant donné la difficulté de leurs recherches, de mettre en musique. D'ailleurs, je ne pense pas qu'il y ait d'un côté la chanson de qualité étouffée par les mystifications commerciales, de l'autre les yéyés imposés artificiellement au public. Est-ce que Brel, Brassens, Ferré, Ferrat ou Juliette Gréco ne font pas partie de la chanson de qualité ? Et où classer Edith Piaf alors ? Et les yéyés même, les Antoine, pourquoi seraient-ils entièrement négatifs ? Parmi eux aussi, il y a du bon

et du mauvais. Ce ne sont pas les genres qui font la qualité, ce sont les hommes. Enfin, la chanson de qualité n'est-elle par parfois alourdie de procédés, de routines ? On dit qualité et on fait souvent « littéraire » dans le mauvais sens du terme. Il ne suffit pas d'emprunter leurs vers à de grands poètes pour que la chanson soit bonne, bien au contraire. La recette est d'une exécution délicate, et puis elle a déjà beaucoup servi.

Henri BOURBON

Vous écrivez tous trois sur la chanson et sur les chanteurs. Pourquoi la chanson vous passionne-t-elle ?

Claude SARRAUTE

Je ne peux pas dire que la chanson me passionne plus que le reste, elle m'intéresse dans la mesure où justement elle est accordée aux préoccupations de l'époque, où elle est un reflet de l'époque. C'est pour cela qu'elle m'intéresse, au point de vue sociologique, c'est tout.

Henri BOURBON

Parce qu'elle reflète l'époque, et aussi parce qu'elle l'influence ?

Claude SARRAUTE

Bien sûr, puisqu'elle traite de sujets qui sont d'aujourd'hui, et que, de plus, elle est chantée par des gens qui passent pour des modèles. Par ses thèmes et ses interprètes la chanson influence énormément l'époque. Prenons l'exemple d'Enrico Macias. C'est le chanteur populaire par excellence. Il en a la générosité, la gentillesse et l'aisance. Enrico Macias n'hésite pas à réduire sa pensée au plus petit dénominateur commun de la sensibilité publique. Mais il y a plus, il y a le tact avec lequel il s'est fait l'interprète de la sensibilité « pied-noir ». D'emblée sa nostalgie s'est voulue résignée. Il a compris le premier qu'on n'avait « pas le droit de sacrifier le présent au passé », et le rôle qu'il a joué en faveur de la réconciliation entre Français de la métropole et Français d'Algérie souligne bien l'influence de la chanson sur le temps que nous vivons.

Christian HERMELIN

Je ne suis pas d'accord sur de nombreux points. Pour moi, art majeur, art mineur... cette distinction je la refuse. Cela ne correspond à rien. Le fait d'être populaire est majeur. D'un certain point de vue, cette distinction majeure-mineure c'est toujours une question de point de vue. Pour moi, le poète qui écrit pour lui ou pour vingt personnes ou cent personnes, cela ne m'intéresse que dans la mesure où c'est un laboratoire de recherches qui servira finalement à faire avancer les choses. On a parlé de chansons intellectuelles ; pour moi, je trouve qu'il y a des chansons intelligentes et des chansons qui ne le sont pas. Des chansons intelligentes, il peut y en avoir aussi bien sur la rive gauche que sur la rive droite. Il n'y a pas de géographie en la matière. Qu'une chanson soit intelligente cela me paraît la moindre des choses. Je l'ai dit, il y a une chanson de consommation et une chanson d'expression.

Par ailleurs, nous trouvons la poésie mise en chanson. Après Trenet qui avait fait « Verlaine » on s'en

souvient, après Agnès Capri et Marianne Oswald, après Brassens et Léo Ferré, après aussi le couple Prévert-Kosma, la mise en chansons des poèmes est devenue une activité importante qui occupe de nombreux compositeurs, des interprètes, des poètes même qui ne demandent pas mieux que d'être chantés. Luc Bérimont organise des « jams sessions » « *chanson et poésie* » qui obtiennent un certain succès.

On peut dire qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de gens qui sont occupés à tirer la chanson vers le bas, vers l'ineptie, la vulgarité. Ils sont nombreux, ils sont soutenus et ils tirent bien. Et puis, il y en a d'autres qui tirent vers le haut, vers la poésie, ils sont tout de même moins nombreux et moins soutenus. Il y a donc des gens qui font de la sous-chanson, c'est une très grave erreur. D'autres en voulant tirer en haut, font de la sur-chanson et font parfois des erreurs. Mais le mérite de ces derniers, c'est d'abord d'aider à rétablir un certain équilibre. Ensuite il y a de très grandes et très belles réussites : je tiens « *Le condamné à mort* » de Jean Genet et Hélène Martin, au contraire de Lucien Rioux, pour une très grande chanson.

Je crois que Jacques Douai a raison de chanter avec intelligence, ainsi que ceux qui le suivent.

Je tiens Francesca Solleville pour l'une des meilleurs interprètes de la chanson française. Enfin et, de toute manière, ma sympathie va inconditionnellement à ceux qui tirent vers le haut, même si je suis sévère quand il me semble qu'ils se sont trompés. Le problème pour eux, c'est de faire avec un poème une chanson, comme Brassens avec « *Le petit cheval* » ; comme Michel Aubert avec les textes de Luc Bérimont, etc. Il y a toutefois des poèmes avec lesquels il paraît difficile de faire une chanson. Et puis, il y a la tendance à faire une chapelle, à composer la chanson pour gens « intelligents » et à ignorer la chanson pour les autres, comme il y a dans le cinéma, le cinéma d'art et d'essai et le cinéma pour le public dit du samedi soir. Il faut faire attention.

Cela dit, il ne faut pas affirmer que la chanson poétique est vouée à l'insuccès. Jean Ferrat a fait des « tubes » avec des poèmes d'Aragon. Je me souviens avoir fait entendre « *Le condamné à mort* » dans un centre d'éducation surveillée pour adolescentes, et cela a très bien accroché : question de climat !

Et puis, il y a dans la chanson française d'aujourd'hui un phénomène qui aura été capital, peut-être le plus important : celui des auteurs interprètes, Brassens, Brel, Ferré, Anne Sylvestre, Guy Béart, Leclerc... beaucoup d'autres encore qui sont des auteurs et non plus de faiseurs de chansons. C'est très nouveau cette notion d'auteurs. Ils ont un langage, des thèmes, des obsessions que l'on retrouve de disques en disques et dont on suit avec intérêt les développements et les évolutions. Ceux-là font de la chanson intelligente mais pas de la chanson intellectuelle, si l'on veut dire par là, manier des abstractions à l'usage d'un petit groupe. D'ailleurs, le succès de Brassens est un succès populaire et le succès populaire que rencontre actuellement Georges Chelon, qui est loin de valoir Brassens, mais qui a du talent et sait écrire dans un registre que l'on peut dire poétique, le succès de Chelon montre bien que la chanson intelligente n'est pas nécessairement pour intellectuels.

Tout cela me paraît représenter un phénomène culturel d'importance et bien de notre temps ; et finalement beaucoup plus important que les modes qui sont passagères, qui durent une saison et disparaissent alors que Brassens et les autres durent et dureront.

C'est parce que nous sommes les héritiers d'un enseignement, d'un système culturel qui a rejeté un certain nombre de formes d'expression, comme la chanson, en prétendant qu'il s'agissait d'art mineur ou d'art pour le peuple que nous avons tant de timidité à dire que la chanson est un art qui mérite qu'on s'y intéresse. Moi, je pense que la chanson est un art, que c'est un art qui bénéficie d'une diffusion massive, que c'est un art qui intéresse les gens, qu'il compte beaucoup de grands artistes et c'est pour cela qu'il m'intéresse, que je l'étudie, que j'écris et parle sur lui. Et c'est aussi, il faut l'avouer parce que j'ai envie de me battre et de contribuer à tirer vers le haut. Tant pis, si je cours le risque de me tromper... cela pour répondre, Bourbon, à votre question « pourquoi la chanson vous passionne-t-elle ? ».

Les idoles, les modèles, les copains

Henri BOURBON

Si nous parlions un peu du rôle des interprètes ? On a pris l'habitude de désigner Johnny Hallyday, Sylvie Vartan, Françoise Hardy, Richard Anthony, Claude François, Adamo, Sheila, sous le terme d'idoles. Celui de modèles serait plus exact. Très justement dans des études publiées par « Janus », Edgar Morin décrit : « L'adolescence secrète désormais des héros modèles, ailleurs qu'au cinéma », et Didier Lévy Masson : « Dans le cinéma comme dans la chanson il paraît faux de parler d'idoles, alors qu'en fait les jeunes demandent des modèles ». Ainsi la chanson, par ses interprètes actuels, propose, encore plus que le cinéma, des modèles à la société des jeunes. Ce passage de l'interprète au modèle est un phénomène qui mérite de retenir l'attention.

Claude SARRAUTE

Je prends un exemple : les Beatles. On peut vraiment dire que depuis trois ans nous tournons nos regards vers l'Angleterre et que les Beatles, leur présentation, leur aspect, leurs cheveux longs, la façon dont ils chantent a exercé une influence extraordinaire et même extrêmement rapide sur notre pays, sur nos goûts, sur nos préjugés. C'est leur façon de chanter, c'est ce qu'ils chantent, tout cela forme un ensemble qui a déclenché une série de réactions en chaîne dont on voit les effets tous les jours.

Lucien RIOUX

Il y a deux exemples qui, à mon avis, sont plus probants que celui des Beatles. Les Beatles sont encore un phénomène limité en France. Mais nous avons vu la mue de Johnny Hallyday, son passage du rock au twist. Il a changé de style, d'allure et de vêtements et, brusquement, on a vu les jeunes, ses admirateurs, se transformer.

Les blousons noirs ont disparu peu à peu, sauf quelques irréductibles. Dans les drugstores, des minets, des jeunes dandies tirés à quatre épingles se rassemblaient. Le temps de l'élégance sage et recherchée était venue.

Le second phénomène, cela a été l'arrivée d'Antoine. Je suis d'accord avec Hermelin sur Antoine, je pense qu'Antoine est effectivement un faux rebelle. Il partait sur les routes comme un beatnick, mais seulement pendant les vacances scolaires. Le reste de l'année, il assistait sagement à ses cours. Mais il est venu après quatre ou cinq ans de fadeur yéyée. On en avait assez de Claude François, de ses histoires de garçon sage, de yéyé scout. On avait besoin d'une réaction. Antoine en a fourni l'occasion. Il a osé, le premier, chanter aux jeunes : « Fais ce qui te plaît ». Il a amené les cheveux longs, les chemises à fleurs. Et il a gagné. Partout on voit ses semblables, même en province. Il a amené en même temps une mode vestimentaire et une manière de refuser le monde des adultes. Pas une véritable révolte peut-être. Mais cela est plus sain, plus sympathique que le conformisme qui l'a précédé. Je préfère les fans d'Antoine à ceux de Claude François parce qu'ils sont moins sages, moins respectueux de leurs aînés.

Claude SARRAUTE

Nous sommes donc d'accord. Les Beatles ont déclenché, eux aussi, une mode vestimentaire que je ne vais pas vous décrire, les mini-jupes en sont l'exemple le plus frappant. Grâce à eux ou à cause d'eux tout ce qui nous vient aujourd'hui d'Angleterre est « pain béni ». Cela prouve l'influence extraordinaire que les chanteurs, que les chanteuses exercent sur leur public à tous les points de vue : vestimentaire, artistique, sentimental et même... linguistique.

Lucien RIOUX

C'est d'ailleurs une chose frappante que cette influence immédiate des « chanteurs-idoles ». Autrefois, les stars, par exemple, avec leur allure sophistiquée, leur long fume-cigarette, n'étaient à peu près jamais imitées par leurs admiratrices.

Henri BOURBON

Ne minimisons pas trop l'influence du cinéma ! La super-vedette Brigitte Bardot dont la gloire est essentiellement cinématographique est largement imitée par ses admiratrices. Que de similis B.B. avons-nous vus dans les rues et sur les plages ! Et le romantique James Dean a été à la fois idole et modèle.

Lucien RIOUX

Brigitte Bardot n'était pas une star, c'était la première des « copines », la première fille de la rue qui arrivait au cinéma. Elle n'était pas sophistiquée.

Claude SARRAUTE

Moi, je crois tout simplement que chaque époque a la star qu'elle mérite. A l'époque de Marlène Dietrich, toutes les femmes auraient aimé avoir les joues creuses, le fume-cigarette, l'allure féline de l'Ange Bleu. A notre époque toutes les femmes, avec leur goût du sport, des vacances en plein air, de la gymnastique et des Clubs Méditerranée, rêvent de ressembler à Brigitte Bardot ou à Françoise Hardy. A Françoise Hardy, surtout, toujours à cause de la mode anglaise !

Lucien RIOUX

Non seulement, elles rêvent de leur ressembler, mais elles leur ressemblent ; autrefois elles rêvaient simplement, c'est là la différence.

Christian HERMELIN

Je suis d'accord avec l'analyse de Rioux. Je crois que si elles ressemblent aux vedettes c'est que le modèle a évolué et qu'il est devenu plus proche. Autrefois la star hollywoodienne était dans l'Olympe, là-haut, et on la regardait d'en bas, on en rêvait, c'était une déesse, comme la diva italienne, mais on ne pouvait pas l'imiter. Ce qui est nouveau, c'est le phénomène « copain » qui est lié au phénomène idole, les deux mots sont très significatifs. A la fois idole et copain, le tutoiement. Hallyday, des sommets de sa gloire, est un personnage dans un sens « extraordinaire » mais en même temps très « ordinaire ». On peut l'imiter et l'on devient un peu extraordinaire. On peut accéder à une vie olympienne par imitation. Mais le modèle est un phénomène qui n'existe pas que dans la chanson : c'est un phénomène qui est en partie lié à l'existence des mass-media ; on le trouve à la télévision ; il existe dans la politique ; les hommes politiques ont besoin de se présenter d'une certaine manière parce qu'il y a la télévision, il y a la presse, les magazines illustrés ; c'est encore vrai pour le cinéma ; c'est aussi vrai pour le sport. Jazy est un modèle, non seulement parce qu'il est un champion, mais parce qu'il a une certaine manière de se présenter à la télévision et qu'on parle de lui d'une certaine façon.

Henri BOURBON

Nous avons beaucoup discuté des paroles, des thèmes et du style des chansons ; nous pourrions, pour terminer, parler de la musique de la chanson moderne, qui ne ressemble guère aux mélodies sirupeuses de Tino Rossi qui fit frémir tant de cœurs féminins dans les années 1934-1935.

Musique et chansons modernes

Lucien RIOUX

Il faut parler ici du phénomène qu'a constitué la vogue de la guitare électrique. Avec le rock, avec l'arrivée en masse de vedettes, d'idoles, de Johnny Hallyday à Claude François, les jeunes ont commencé à s'intéresser à la guitare électrique. Ils se sont aperçus que la « rape », la « guitoune » comme ils disaient, était un instrument assez facile à manier. Il était relativement simple d'en jouer, d'en tirer des sons, des bruits. Et la diffusion de la guitare électrique a dépassé celle de tous les instruments qui l'ont précédée. Partout se sont formés des ensembles d'amateurs, quatre gosses, une guitare, une guitare basse, une batterie et un petit chanteur. Des ensembles de ce genre il en existe des milliers aujourd'hui. Je suis allé voir un groupe de jeunes d'extrême-gauche qui travaillait avec les bandes d'adolescents plus ou moins désaxés des quartiers populaires. Il y avait là un de ces ensembles qui jouait « *Le chant des partisans* ». Brutalement, grâce à la guitare électrique, les jeunes se sont mis à la musique, ce qu'ils n'avaient jamais fait auparavant.

Claude SARRAUTE

Je ne suis pas d'accord, encore une fois ! C'est un phénomène qui a pris une ampleur extraordinaire à cause des moyens de communication, mais avant les gens se réunissaient autour d'un piano, l'un se mettait au clavier, les autres se mettaient autour et on chantait des chansons. On jouait de l'accordéon. Il s'agit d'un

phénomène constant qui a pris de nos jours des formes évidemment beaucoup plus agressives.

Christian HERMELIN

Il y a aussi le phénomène guitare sèche. Brassens a eu beaucoup d'imitateurs, non seulement des joueurs de guitare, mais encore des jeunes qui composaient des chansons. C'est pour cela que nous avons tant de chansons dites « intellectuelles ».

La musique est importante, on en parle difficilement parce que c'est une chose abstraite, qu'on ne sait pas très bien comment en parler ; je crois tout de même qu'on peut avancer certaines observations. Actuellement, et comme toujours, il y a des musiques qui sont le reflet de l'époque, d'une époque agitée, d'une époque mécanique : le bruit, l'utilisation de la guitare électrique, les rythmes ; et puis il y a des musiques de refuge, de retrait, c'est très net : le retour à la ballade, par exemple, le folksong qui est à la mode, il ne faut pas l'oublier... La chanson romantique existe même dans la chanson de consommation. Vous disiez ne pas comprendre Hervé Villard, son succès, moi, je le comprends, car il offrait un retour à l'érucciation romantique, son romantisme a accroché car il y avait un vide qu'il a comblé. Mais malheureusement de quelle horrible façon !

La guitare électrique, c'est la musique qui est dans le vent mais qui est imparfaite, car je crois que la chanson est en retard sur le plan musical.

Je pense que, en ce qui concerne les textes, la chanson a essayé d'utiliser le matériau qui lui a été préparé par la littérature, alors que sur le plan musical elle est très en retard, par exemple, on utilise très peu la musique électronique et quand on le fait c'est vraiment à titre de laboratoire. Il y a un garçon qui l'a fait et qui s'appelle Jean Vasca, j'aime assez ce qu'il a essayé de faire. On utilise aussi, un peu, les chambres d'échos, mais d'une manière très simpliste. En fait, on utilise peu le matériau musical contemporain.

Lucien RIOUX

Au terme de ce débat, je voudrais dire combien est passionnante l'histoire de ces vingt dernières années vues à travers les chansons.

Dans cette histoire, deux dates limites :

1945. Trenet est revenu, Montand apparaît et, dans de petits cabarets, Léo Ferré, Boris Vian et d'autres, préparent « l'âge d'or de Saint-Germain-des-Prés ».

1966. Le yéyé se transforme. Antoine dispute sa royauté à Johnny ; Barbara et Jean Ferrat accèdent aux sommets...

Entre temps des visages ont défilé, des voix se sont fait entendre ; certains sont oubliés, d'autres demeurent. Ce sont Bécaud et Aznavour, Nicole Louvier et Anne Sylvestre, Juliette Gréco, Catherine Sauvage, Béart, Jacques Brel, Serge Gainsbourg, Mouloudji, Georges Brassens. Les adolescents ont goûté aux fortes saveurs du rock avant d'être emportés par le fleuve yéyé. On a acclamé Johnny, on a pleuré Piaf. Des poètes — Prévert, Queneau, Aragon, Boris Vian — ont fait des chansons ; des interprètes sont devenus poètes. Quelques notes, une ritournelle, et on voit renaître, non seulement le bonhomme qui chante, mais le monde qui l'entoure. Qu'on le veuille ou non, la chanson c'est la principale clé pour notre époque.

— LA CIVILISATION DES 370 000 HEURES —

MENACES SUR L'HUMANISME

par François FONTAINE

Bientôt, l'homme ne travaillera plus que trente heures par semaine, quarante semaines par an, pendant trente-cinq années de vie professionnelle, soit quarante mille heures au cours de son existence évaluée à sept cent mille heures. Otés le sommeil et autres contraintes biologiques, resteront trois cent soixante-dix mille heures pour le loisir.

Tel est l'argument du livre de Jean Fourastié paru sous le titre « Les 40.000 heures ». Mais ce titre est trompeur. Il peut faire croire que le problème traité est celui du travail de nos enfants, alors que l'unique

préoccupation de l'auteur concerne l'immensité de leurs loisirs. Il eut été plus juste de titrer « Les 370.000 heures ». Ce sont elles qui vont donner son cadre, et son rythme, à la civilisation de la fin du siècle.

Cet essai est une étape importante dans l'œuvre de Jean Fourastié. Ayant épuisé l'explication, étant arrivé à la limite de la prévision, l'auteur nous livre sa morale. Il nous fait oublier les chiffres, les tonnes, les heures qui sont l'armature solide de son expérience. Il nous dit ses espoirs et ses craintes. Il nous conduit à nous interroger sur la valeur des méthodes utilisées dès aujourd'hui pour pénétrer dans l'avenir.

"Meilleur des mondes" et apocalypse

C'est parce qu'elle traite de l'homme que l'œuvre de J. Fourastié ne vieillit pas. Croit-on que si l'on réédite régulièrement « la Civilisation de 1975 » c'est parce que l'objet en est notre avenir ? Rien ne se démode plus vite, au contraire, que les anticipations à notre époque. Celles d'avant 1955 sont illisibles aujourd'hui. C'est une des raisons qui expliquent la rareté des ouvrages de prospective. Quel risque à courir, en effet, en comparaison de la sécurité des livres de souvenirs ! Mais il y a une autre explication, plus décevante : nos contemporains, pour fuir l'effort de l'imagination, se réfugient dans la facilité de la mémoire. Cherchons plus loin encore et nous leur trouverons une excuse : l'imagination n'est pas seulement difficile, elle est dangereuse. Souvenons-nous qu'elle a été une faculté triste et déconseillée dans l'Europe des cinquante dernières années.

Pour comprendre la timidité de notre époque en face des transformations nécessaires de la société, il faut se souvenir que, chez nous, les classes intellectuelles ont longtemps craint que l'enrichissement général n'assure le triomphe du matérialisme qui leur enlèverait leurs privilèges. Au nom de la culture, elles ont boycotté l'esprit de progrès. Le puissant génie de H.G. Wells a pesé sur la génération précédente d'un poids d'autant plus écrasant que des malheurs en chaîne semblaient lui donner raison. « La Guerre des Mondes » a provoqué dans l'inconscient de nos peuples une hantise de l'avenir, qui s'est défoulée, comme le prévoit la psychanalyse, à travers une littérature d'humour noir, dont les prototypes ont été « Le Meilleur des Mondes » et « 1984 ». Mais ces deux classiques de la littérature pseudo-prophétique n'étaient au fond qu'un médiocre effort de transposition, ou d'exagération du présent, qui exprimait le défaitisme d'une Europe rebelle au changement. Le livre d'Huxley était une parodie de l'Amérique adolescente et gâtée de Roosevelt, celui d'Orwell la caricature de l'U.R.S.S. primaire et gâtée de Staline. En fait, tous ces mythes auraient pu être balayés en 1945 par le grand vent d'Ouest si les courants intellectuels dominants n'avaient été à l'époque ceux de l'Est. L'hypothèse marxiste régna plusieurs années sur la pensée française, paralysant toutes nos facultés créatrices. Il était admis que le progrès technique était un état d'esprit communiste et qu'il faudrait le payer au prix du totalitarisme. Le « sens de l'histoire » ainsi défini ne lui plaisait guère, l'intelligence française, naturellement portée au conservatisme, souhaita le blocage de l'histoire.

C'est dans cette extraordinaire confusion mentale que J. Fourastié commença à planter les jalons de son œuvre. Il analysa, à l'usage des Français, les conditions du progrès technique telles qu'elles étaient aperçues par les économistes anglo-saxons. Il prit des points de repères très anciens pour montrer que notre civilisation accomplissait sous nos yeux, à notre bénéfice, sa première grande mutation depuis ses origines. Cette mutation, expliqua-t-il, est tout à fait indépendante des idéologies. Elle est liée à la productivité du travail humain. Pour formuler une telle évidence, il fallait en 1950 inventer jusqu'aux mots. La définition de la productivité, sa pédagogie en milieu syndical et pa-

tronal, ce fut l'irremplaçable contribution de J. Fourastié au Premier Plan de modernisation et d'équipement.

L'idée était simple, la démonstration très riche. Les économistes classiques, qu'il bousculait, ne purent prendre en défaut ce professeur des Arts et Métiers qui s'adressait aux cadres moyens, aux profanes, et qui annonçait la civilisation du bien-être, preuves à l'appui. Ces preuves parlaient à tous, car elles étaient tirées de la matière même de l'histoire des sociétés. La productivité comparée du travail du coiffeur, du verrier, du filateur à travers les âges, celles de l'agriculteur et du métallurgiste devinrent les exemples classiques d'une science nouvelle qui avait pour objet la libération de l'homme.

La civilisation des loisirs forcés

L'homme, l'individu, est le héros de l'œuvre de J. Fourastié. Assez curieusement, il semble que ses recherches statistiques dans les archives du passé l'aient amené au contact du peuple de Michelet, dont il est plus proche que du peuple de Proudhon. Il y a dans l'enseignement de J. Fourastié un humanitarisme romantique qui a fait longtemps sourire les technocrates, et qui a irrité les marxistes jusqu'au jour récent où cette même technocratie s'est convertie au sentimentalisme et où les communistes se sont mis à lire Teilhard de Chardin.

Le Plan, dans ses dernières versions, se voudrait humaniste et il y a dans « Réflexions pour 1985 » des tentatives touchantes pour séduire l'honnête homme et pour le rassurer. Ces attentions toutes nouvelles des techniciens envers nos goûts, notre personnalité, notre vie spirituelle ne peuvent nous cacher l'inhumanité foncière de ces cerveaux plus ou moins électroniques. Ils ont été conditionnés pour servir un Etat abstrait, une économie de production et de répartition globale. L'individu ne peut avoir pour eux qu'une figure statistique. Quelle que sincère que soit leur ambition, n'attendons pas de fonctionnaires qu'ils défendent les droits de la personne humaine. C'est notre affaire, c'est l'affaire des libres associations de citoyens, éclairés par les travaux de penseurs indépendants.

Ainsi, nous ne devons pas compter sur la seule puissance publique, mais sur notre capacité à agir personnellement ou par nos groupements d'action civique pour résoudre le grand problème de demain, celui de la préservation de l'équilibre de chaque individu dans une société où les contraintes morales et nerveuses se seront substituées aux contraintes économiques des premiers millénaires. Jean Fourastié fait observer, entre autres exemples, que la revendication de tous les temps, celle du pain gratuit, est enfin réalisable mais que, précisément, elle n'intéresse plus personne. Ce qui va devenir rare, désirable, coûteux, c'est l'eau, l'air, et surtout la solitude et le silence dont ne se souciaient pas nos ancêtres. Même le problème de l'organisation et de l'humanisation du travail, qui semblait devoir rester la préoccupation des temps modernes, va bientôt céder la place à celui de l'emploi des loisirs, l'utopie des utopies devenue tout à coup une réalité proche.

La marche vers l'abondance, vers les 40.000 heures, va nous obliger à des choix auxquels nous ne sommes pas préparés. Les loisirs forcés libèrent en nous des facultés ou révèlent des faiblesses intellectuelles et

morales que nous ne soupçonnions pas. Comment éviter les crises psychiques, les désordres sociaux ?

Ici nos auteurs de science-fiction peuvent s'en donner à cœur-joie, imaginer une réglementation électronique de la vie privée, une organisation autoritaire des distractions en l'an 2050. Ils peuvent nous amuser ou nous effrayer. Mais ils font fausse route. Ces vues apocalyptiques ne sont pas ou ne sont plus dans le sens de l'histoire depuis que le modèle soviétique de la société cent pour cent planifiée a été ébréché. Il semble que pour une période à venir assez longue, les collectivistes utopiques ne figureront plus en Occident l'avant-garde du progrès. L'échec relatif de l'expansion en Russie est aussi celui des incorrigibles babouvistes dont la prochaine réincarnation sera chinoise. Dans l'explosion de prospérité que l'Europe va connaître, l'utopie distributive se réalisera sous le signe de l'économie semi-libérale actuelle. La forme de société politique où nous vivons semble dans ses grandes lignes compatible avec une civilisation de consommation dont l'extraordinaire complexité défie le rationnement. Du moins l'hypothèse des technocrates du Plan comme celle de l'humaniste J. Fourastié laissent-elles une grande part à la liberté de choix de l'individu futur.

Les techniques d'envoûtement

Pourtant rien n'est moins assuré que cet avenir meilleur. Sans même remettre en cause le système économique et politique des démocraties occidentales, ni les droits fondamentaux du citoyen, on peut imaginer des circonstances de plus en plus nombreuses où des effets indirects, des conséquences involontaires du progrès technique porteront de graves atteintes à l'intégrité de l'homme. On vient de parler de la liberté de

choix économique. Ce n'est pas ouvrir un débat métaphysique que de s'interroger sur la valeur d'une liberté exactement délimitée par les statisticiens — au point que les fabricants et les commerçants d'aujourd'hui se préparent à satisfaire à coup sûr nos goûts de demain et d'après-demain et spéculent sur la frénésie de consommation de l'âge des loisirs. Les philosophes disent que prévoir n'est pas prédéterminer. D'ailleurs, ajoutent-ils, une prédétermination globale des besoins des prochaines générations n'aliénera jamais le libre arbitre de l'individu. C'est faire peu de cas du pouvoir diabolique des techniques de persuasion que pourront mettre en œuvre les grands producteurs de demain. Je regrette que l'optimisme de J. Fourastié lui ait dissimulé les menaces que font peser sur la liberté individuelle les moyens de pression psychologiques de la publicité. Je n'ai pas vu qu'il ait accordé l'attention qu'elle mérite à la défense du citoyen consommateur soumis aux irrésistibles suggestions du Malin dont le problème n'est pas de faire manger le fruit défendu, mais de faire emporter tous les fruits permis.

Mais il y a-plus grave. Ces mêmes contraintes, qui deviennent clandestines, sont peu à peu empuntées au commerce par la politique. Si elles sont licites pour les distributeurs de produits, il est inévitable que les distributeurs de doctrine les utilisent. Toujours optimiste, le libéral répondra que, dans l'un et l'autre cas, la variété des sollicitations, la concurrence qu'elles se livreront entre elles, rétabliront en fait les conditions d'un libre choix. Nous devons refuser ces apaisements faciles. Nous avons des raisons d'être, dès maintenant, alarmés par les progrès rapides des techniques d'envoûtement qui s'installent dans notre civilisation européenne avant que celle-ci ait eu le temps de faire un sérieux apprentissage de la démocratie économique et

politique. Où en serons-nous dans vingt ans, quand ces techniques auront couramment aboli le secret de la vie privée et forcé les défenses de la conscience ? Tout l'équilibre intellectuel et moral de la civilisation des 40.000 heures est mis en question.

Pour un droit public de la vie privée

Sans doute, cette apocalypse de l'esprit est aussi improbable que l'ont été celles des détracteurs de l'imprimerie ou du chemin de fer. Jean Fourastié nous prouvera que, depuis qu'elle est entrée dans l'ère technique — il y a peu — l'humanité a appris à intégrer ses découvertes les plus ambiguës. La télévision n'a pas bouleversé la vie familiale, au contraire. Elle l'a, au pire, abêtie. Elle est en train d'uniformiser chaque peuple et de renforcer chaque nationalisme. Mais elle fait partie de notre système culturel et nous ne l'arrêterons plus. Nous n'arrêterons pas davantage l'essor de l'électronique sous le prétexte que les conversations les plus intimes des parents seront demain enregistrées à distance par les enfants (et réciproquement), et celles des citoyens par l'Etat. Nous n'interdirons pas les systèmes audio-visuels, même s'ils peuvent nous endoctriner à notre insu. Nous n'éviterons pas que l'orientation professionnelle ne soit dirigée par des tests mécanisés, et que tous les épisodes de notre vie ne soient inscrits sur des fiches perforées. Toutes ces violations de notre personnalité seront opérées à mesure que l'appareillage technique nécessaire se développera. La plupart sont déjà pratiquées aujourd'hui sur une échelle limitée. Mais cette limitation est purement matérielle. Nous avons déjà abdiqué les principes, par distraction, par facilité, en nous disant que nous les remettrons en vigueur lorsque l'affaire deviendra sérieuse.

Mais il serait angélique de croire que notre bon sens y pourvoira alors, ou que les lois nous protégeront. Sans tomber pour autant dans le monde d'Orwell, nous glisserons dans une autre société où la conscience individuelle n'aura plus le même caractère sacré ni la même autonomie qu'aux temps historiques d'où nous émergeons. L'homme sera plus transparent, plus perméable. De cette évolution apparemment favorable découleront des conséquences extraordinaires. La conscience sans défense s'arrangera peu à peu pour être moins différenciée, et peut-être aussi pour avoir moins de choses à cacher. Simultanément nos secrets d'aujourd'hui seront progressivement « déclassés », et beaucoup de tabous seront levés. Si bien, d'ailleurs, qu'à mesure que l'originalité de l'individu s'affaiblira, la restriction concomitante de son libre arbitre devenu moins important sera moins ressentie.

Cette hypothèse, qui rejoint celle des prophètes du monde collectiviste, ne peut pas être complètement écartée par les libéraux qui préparent la civilisation des loisirs. Jean Fourastié ne nous dissimule pas que cette société d'abondance — abondance de population, de richesses dans un espace limité et dans le temps toujours borné de la vie — connaîtra ses frustrations : « Nous commençons à découvrir (ou à redécouvrir) les rationnements, les contraintes et les souffrances non économiques ». Mais la pression la plus intolérable ne sera-t-elle pas celle qui pèsera sur la liberté de

choix, la liberté d'information, le secret et l'autonomie de chaque conscience ?

Il est inutile de parler de l'humanisme de demain en termes seulement moraux si l'on n'a pas préalablement dressé la liste des procédés techniques déjà en usage ou en préparation qui sont et seront autant de menaces pour l'individu, et pour le fonctionnement de la démocratie. Il n'est pas trop tôt pour s'en préoccuper. A certains égards, il serait même déjà un peu tard. Une organisation politique, un groupe d'action morale soucieux de protéger les libertés s'honoreraient d'ouvrir une enquête publique sur ces menaces insidieuses qui pèsent sur notre civilisation.

Aux Etats-Unis ce sont des Commissions d'enquête parlementaires qui ont été créées pour remédier à ces atteintes d'un nouveau genre à la liberté individuelle. L'une, présidée par le sénateur du Missouri, Edward W. Long, s'occupe des enregistrements et écoutes secrètes dans l'Administration. Une autre, présidée par le sénateur de la Caroline, Samuel J. Ervin, contrôle l'abus des questionnaires et des tests relatifs aux opinions et à la moralité. La troisième s'intéresse aux détecteurs de mensonges, interceptions postales, etc. Son président, le représentant du New-Jersey, Cornelius E. Gallagher, s'inquiète beaucoup d'un projet qui tend à mettre en fiche électronique toutes les données connues sur chaque individu, depuis ses résultats scolaires jusqu'à ses déclarations d'impôt. « La fiche une fois dans le computer, qui pressera sur le bouton ? » demande-t-il. Et il ajoute : « La réponse est peut-être plus importante pour nos libertés que celle qui concerne cet autre bouton, le bouton atomique, dont nous avons si peur ». (1)

Comparer la destruction d'une partie de l'humanité à la dégradation d'une partie de l'homme est une grande audace. Certains d'entre nous peuvent penser qu'il n'y a pas de commune mesure entre les deux dangers. Bien sûr, nous ne voulons pas choisir entre la perte de la vie et la perte des raisons de vivre. Dans l'un et l'autre cas cependant, notre salut résidera dans notre lucidité. Les Français font preuve d'une indulgence déplorable à l'égard des procédés politiques, publicitaires, commerciaux qui restreignent le champ de leur libre détermination. Ils ne voient rien que d'indiscrets « gadgets » dans des instruments qui abolissent les défenses de la vie intime (2), ils ne s'indignent pas des viols de la conscience, parce qu'ils croient que c'est de ce prix qu'ils doivent payer un progrès matériel dont ils sont avides. Ils font un marché inutile, et ruineux pour l'âme. Pas plus que les précédentes, la civilisation de la technique et de l'abondance ne devrait échapper aux lois de la morale individuelle, pour peu que nous sachions la faire respecter, en dénonçant et en sanctionnant toutes les atteintes à « l'habeas animam ».

François FONTAINE.

(1) *Time* du 15 juillet 1966 — un remarquable essai : « In defense of privacy ».

(2) *Paris-Match* du 22 octobre 1966 : « L'espionnage électronique sait tout sur vous » (avec indication du magasin parisien où l'on trouve micro-émetteurs et micro-détecteurs).

L'AVENIR DE LA V^{ème} REPUBLIQUE

par Pierre AVRIL

Mélange de république sénatoriale, de démocratie consulaire et de parlementarisme rationalisé, « le régime bâtarde institué en 1958 » (1) avait été conçu dans un esprit de méfiance à l'égard du suffrage universel : rappelons simplement que le seul organe qui en procédât directement, l'Assemblée, se trouvait placé sous la surveillance d'autorités qui n'en émanaient pas et qui pouvaient tenir sa volonté en échec. Les recours populaires envisagés étaient comme l'hommage du vice à la vertu. Dissolution et référendum avaient moins pour fonction de solliciter un arbitrage que de menacer les députés de l'appel au peuple. Les parlementaires se voyaient retirer le monopole de la souveraineté qu'ils détenaient auparavant, mais sans que le partage en fût organisé et sans que l'autorité qu'ils perdaient fût transférée à un pouvoir de même origine, puisque c'était le chef de l'Etat, issu du suffrage restreint, qui disposait du droit de renvoyer les députés devant les électeurs, c'était encore lui qui pouvait solliciter le suffrage universel par le moyen du référendum, sans abandonner pour autant son irresponsabilité.

Cette construction a cédé à la « force des choses » et la suppléance; prévue comme exceptionnelle et limitée, a progressivement envahi le système. Pour asseoir son autorité sur l'adhésion populaire et la faire confirmer, le chef de l'Etat avait été amené à bousculer les procédures prévues par le texte de 1958 et à asséner à cet édifice instable les coups de bélier référendaires de 1961 et de 1962 : en octobre 1962, il ne restait plus de la Constitution qu'un amas de rouages désarticulés qu'il fallait réajuster selon un schéma moins irréal que celui qui avait prévalu à l'origine. Telle apparaît, au delà des préoccupations tactiques du moment, la signification objective de l'élection du Président de la République au suffrage universel.

Deux citations résumeront le chemin parcouru en montrant la conversion opérée par l'un des principaux auteurs de la Constitution, M. Michel Debré. Le 27 août 1958, alors garde des Sceaux, il invitait l'Assemblée générale du Conseil d'Etat à considérer la situation intérieure française et, pour écarter l'élection du Président de la République au suffrage universel, il l'interrogeait : « Est-il possible d'asseoir l'autorité sur un suffrage si profondément divisé ? » M. Michel Debré ajoutait : « Le suffrage universel ne donne pas un corps électoral normal dans un régime parlementaire. Le président, qui est l'élu du suffrage universel, est un chef politique attaché à l'œuvre quotidienne du Gouvernement et du commandement ; recourir au suffrage universel, c'est recourir à la constitution présidentielle qui a été écartée pour les raisons qui ont été dites au début de cet exposé. »

Sept années passent, avec leur cortège de déconvenues ; la préoccupation de M. Debré n'a pas changé : « Comment en France reconstituer l'autorité républicaine ? » Mais la réponse qu'il y apporte n'est plus la même et, s'il mentionne le modèle britannique, c'est pour affirmer : « Après réflexion, il a paru qu'il était nécessaire de prendre l'exemple américain plutôt que l'exemple anglais, c'est-à-dire de faire en sorte que ce soit le chef de l'Etat qui soit désigné par le corps électoral, le chef de l'Etat étant alors l'appui, le soutien du Gouvernement, le responsable des décisions fondamentales de l'exécutif » (2).

On examinera tout d'abord les conséquences de cette mutation, puis on envisagera les contradictions qui demeurent avant de reconsidérer l'état du droit positif.

La logique d'une procédure

La signification et la portée de la novation de 1962 n'ont pas fini de se manifester car il semble qu'en faisant ratifier la désignation du chef de l'Etat par le suffrage universel le général de Gaulle ait déclenché un mécanisme analogue, sur le plan institutionnel, à celui de l'autodétermination dans le domaine de la décolonisation. Prenant appui sur le sentiment public, ce mécanisme échappe en quelque sorte aux manipulations et contraint aussi bien ceux qui l'ont mis en place que ceux qui l'ont combattu à se plier à sa logique. De 1963 à 1966, on a pu mesurer ainsi l'influence de l'élection présidentielle sur le débat politique, qu'elle a ranimé, sur l'opposition, qu'elle a tirée de sa paralysie, sur la majorité enfin, qu'elle a conduit à s'interroger sur elle-même.

Mais ces effets sur la vie publique ont en même temps fait plus nettement apparaître, par contraste, les caractères particuliers du régime tel qu'il fonctionnait jusque là. Les quatre semaines qui ont précédé le second tour de scrutin de décembre ont notamment apporté une confirmation saisissante à l'analyse du Principat dont nous écrivions qu'il était un pouvoir légitime, personnel et irresponsable : il restait à faire la preuve contraire et l'élection présidentielle l'a administrée en permettant à l'opinion de mesurer l'abîme qui séparait un régime plébiscitaire, si libéral fût-il, du régime présidentiel.

1. — La légitimité historique qu'affirme volontiers le général de Gaulle s'est tout d'abord vivement distinguée de celle qui résulte prosaïquement d'un vote

(1) René Capitant. « Election ou plébiscite », *Nouvelle Frontière*, novembre-décembre 1965, p. 9.

(2) Débat radiodiffusé avec M. Pierre Mendès-France à Europe I, du 1^{er} décembre 1965.

majoritaire. Candidat parmi d'autres, et mis en ballottage, le Président de la République a cessé entre les deux tours d'être un quasi-monarque. On craignait qu'il ne refusât de se plier à ces contraintes mais si, en s'y soumettant, il a infligé un démenti à ceux qui s'apprêtaient à contester la régularité de la compétition, il a également fait ressortir la nouveauté du caractère irréprochable de celle-ci. On remarquera en particulier que le souci de placer le contrôle de la campagne au-dessus de tout soupçon a conduit à dessaisir le conseil constitutionnel, dont l'article 58 de la Constitution dit pourtant qu'il veille « à la régularité de l'élection du Président de la République » (3), en instituant une « commission nationale de contrôle de la campagne présidentielle ». C'était reconnaître implicitement que le conseil constitutionnel ne jouissait pas, à tort ou à raison, d'une réputation d'indépendance telle que l'organisation de la campagne, en particulier à l'O.R.T.F., pût lui être confiée. Abandonnant le recours à des auxiliaires, le pouvoir se donnait, provisoirement, des juges. Le fait mérite d'être noté car il permet de mesurer la différence entre l'arbitraire libéral et la soumission, fût-elle passagère, à un contrôle.

2. — Ce faisant, la campagne présidentielle a contribué à démasquer la fausse fenêtre de la « démocratie directe », présentée comme la forme la plus achevée de la démocratie alors qu'elle n'est qu'un trompe-l'œil. Il ne s'agissait plus, en effet, d'approuver par un « oui franc et massif » un pouvoir tutélaire mais de désigner le Président de la République parmi des candidats. Le comportement du général de Gaulle a révélé, involontairement, ce qui sépare les deux types de consultation. Après avoir annoncé sa candidature le 4 novembre, il s'est abstenu de prendre part à la campagne jusqu'au 30, puis il a renouvelé son appel le 3 décembre, mais en demeurant dans le domaine des généralités historiques et des allusions au « régime des partis ». Jusqu'au premier tour, comme le note Alain Lancelot, « il refuse de se plier à la logique d'une vie majoritaire. Il se conduit en leader d'unanimité, désigné par les circonstances pour constater sans débat possible l'intérêt du pays et forcer les autres pouvoirs à le respecter ». Bref, « la magistrature suprême est transmise par l'histoire ou dévolue par référendum » et, précisément, l'élection présidentielle est jusqu'au 5 décembre « le cinquième référendum de la Cinquième République » aux yeux du général de Gaulle (4).

Selon cette conception, le pouvoir du chef de l'Etat domine tous les autres comme il l'a lui-même exposé lors de la fameuse conférence de presse du 31 janvier 1964. Or, voici que cette autorité personnelle et incontrôlée se heurte à un système sur lequel elle se trouve sans prise et qui la contraint à abandonner les prestiges de la légitimité héroïque et la toute puissance du « mandataire de la nation », « source et détenteur du pouvoir », pour n'être plus qu'une candidature à une fonction.

3. — Le principe de l'irresponsabilité se trouve par là même contesté lui aussi, car le chef de l'Etat est contraint de justifier sa politique et de l'expliquer autrement qu'en termes de contestation. De ce point de vue, le général de Gaulle a tiré aussitôt après le premier tour les conséquences de la mutation opérée dans ses rapports avec le peuple français, en acceptant de répondre aux questions que lui posait Michel Droit, dans

des conditions toutes différentes des traditionnelles conférences de presse. Le mythe de l'arbitrage s'est donc définitivement évanoui et la réalité a prévalu sur les fictions : les électeurs ont entendu le chef de l'exécutif défendre sa politique et la logique du système a été si forte que tous les autres candidats se sont comportés de même en exposant leur programme (5).

Cette évidence, mise en lumière par la campagne, présidentielle transparissait depuis la fin de 1962 en raison de la pratique du Cabinet présidentiel et des initiatives du chef de l'Etat qui ne refusait plus, par exemple, de recevoir les dirigeants des organisations professionnelles et des syndicats pour s'entretenir avec eux des problèmes d'intendance. D'ailleurs, le Premier ministre était implicitement convenu du caractère fictif de « l'arbitrage » ; citant, lors du débat du 24 avril 1964, l'article 5 de la Constitution sur le rôle du Président, qui assure le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, il avait été interrompu par M. Coste-Floret qui précisa : « *Par son arbitrage!* ». « *Vous parlez d'arbitrage, avait répliqué M. Pompidou. Il se trouve que c'est un mot que l'on emploie extrêmement souvent en ce qui concerne le Premier ministre. Constamment on recourt, on fait appel à l'arbitrage du Premier ministre. L'arbitrage du Premier ministre, cela veut dire ses décisions.* »

Il était donc admis qu'il s'agissait de l'exercice d'une autorité de même nature que celle du Premier ministre et non de l'arbitrage assuré entre les pouvoirs par un magistrat extérieur à ceux-ci. Irrésistiblement, le Président de la République se trouvait ramené à l'intérieur du pouvoir exécutif, dont il est le chef réel, et il quittait de ce fait la situation théorique et privilégiée, où il s'était jusque-là maintenu, d'une autorité tutélaire dominant les différents organes de l'Etat.

Ces signes avant-coureurs de la confirmation de décembre 1965 ont été suivis d'un phénomène auquel on n'a peut-être pas prêté l'attention qu'il méritait : à partir de l'ouverture de la campagne présidentielle, le Premier ministre s'est littéralement évanoui. La politique du Gouvernement était critiquée quotidiennement mais il n'était jamais question du chef nominal de celui-ci, à tel point que M. Pompidou en éprouva de l'amertume et décida de tenir une conférence de presse le 16 décembre 1965 : « *C'est le seul moyen d'expression que je possède actuellement pour répondre aux critiques qui se sont déversées sur l'action gouvernementale et sur mon action personnelle* », expliqua-t-il (6). A la vérité, il n'était guère en cause personnellement et l'opinion, ne s'attardant pas aux fictions de l'article 20 de la Constitution, allait à l'essentiel, c'est-à-dire au responsable réel.

(3) « La surveillance de l'élection présidentielle revient logiquement au conseil constitutionnel » estimait le recteur Prélot (*Le Figaro*, 19 novembre 1965).

(4) A. Lancelot, « Les résultats de l'élection présidentielle », *Projet*, février 1966.

(5) « Il ne vient à l'esprit d'aucun candidat, sauf un, de se présenter en arbitre » constate Jacques Fauvet (*Le Monde*, 5 novembre 1965). L'exception était M. Marilhac.

(6) *Le Monde* 18 novembre 1965. La commission de contrôle avait en effet interdit l'accès de l'O.R.T.F. aux membres du Gouvernement, les seules émissions politiques étant réservées aux candidats.

Mais l'article 20, et quelques autres, demeurent en vigueur. N'y a-t-il pas là une source de contradiction ?

Les contradictions

Le régime possède désormais une base démocratique correspondant à la pratique du pouvoir, mais l'ajustement demeure incomplet. Dans son manifeste, M. Edgar Pisani ne craignait pas de parler du « système institutionnel ébauché » et M. Giscard d'Estaing souhaitait donner « un contenu organisé et libéral aux institutions de la V^e République » (7). N'est-ce point convenir que la mutation n'est pas achevée ?

On voudrait envisager maintenant les deux contradictions principales qui nous paraissent subsister dans la structure du système ; la première concernant son équilibre, la seconde son fonctionnement.

1. — Il paraît clair aujourd'hui qu'en dehors de la participation à la législation, qui ressortit principalement à l'initiative du pouvoir exécutif, le rôle essentiel du Parlement est d'assurer la publicité et la discussion de la politique du Gouvernement ainsi que le contrôle de l'administration. Or, il est non moins clair que ces fonctions ne sont pas assurées actuellement et qu'elles ne le seront pas tant que l'on ne sera pas convenu que les députés ne peuvent pas renverser le ministère et que la renonciation à ce privilège séculaire doit être compensée par la reconnaissance d'une mission générale de contrôle aussi prestigieuse et sans doute plus nécessaire. Pendant longtemps les députés ont préféré lâcher la proie pour l'ombre mais il semble qu'un revirement soit en train de se produire dans les esprits et qu'au pouvoir hypothétique de déclencher la crise ils préféreraient des pouvoirs plus réels et plus quotidiens.

C'est ainsi que M. Yves Guéna, député U.N.R.-U.D.T. de la Dordogne, constatant que le Gouvernement n'avait pas présenté rapidement son programme au Parlement à l'issue du remaniement de 1966 et que cet ajournement n'avait pas choqué l'opinion écrivait : « Ainsi une situation nouvelle s'est créée entre les pouvoirs depuis l'élection du Président de la République au suffrage universel. Nous nous acheminons vers un régime où la responsabilité du gouvernement devant le Parlement ne sera plus la clé de nos institutions. Face à ce renforcement de l'exécutif, il sera alors nécessaire de donner à la représentation nationale d'autres moyens d'actions. Comme le Congrès aux Etats-Unis, notre Parlement devrait être appelé, dans l'avenir, à exercer par exemple un contrôle plus minutieux sur la marche de l'administration » (8).

Le contrôle de l'administration évoqué par M. Guéna n'est d'ailleurs que l'un des aspects des fonctions parlementaires modernes, l'autre étant la discussion publique des grandes orientations politiques dont le Congrès américain a, là aussi, donné l'exemple : au moment précis où paraissait l'article ci-dessus, la commission sénatoriale des affaires étrangères entreprenait l'examen du problème vietnamien dans des conditions qui pourraient inspirer heureusement les réformateurs. Le contraste avec l'effacement du Parlement français et l'inadaptation de ses méthodes de contrôle a pu apparaître clairement le mois suivant lorsque, la France quitta l'O.T.A.N.

De bons esprits s'inquiètent toutefois et craignent

qu'une plus grande indépendance des assemblées ne conduise à des situations de blocage : comment, dit-on, le Gouvernement pourra-t-il faire voter le budget en temps voulu et sans qu'il soit mis en pièces, comment les mesures législatives impopulaires pourront-elles être adoptées s'il n'existe plus la menace lointaine mais constante de la dissolution ? L'objection est forte, mais la démocratie pluraliste n'admet-elle pas l'éventualité de telles situations ? Elle postule seulement que l'efficacité globale du système dans la moyenne période, loin d'en être réduite, s'en trouvera renforcée : c'est là le pari d'une société libre. Ajoutons qu'un régime parlementaire, si parfait soit-il, assigne des limites à la toute puissance du chef du Gouvernement (l'exemple des difficultés de M. Wilson est là pour le rappeler) ; d'autre part, la comparaison avec les Etats-Unis, que l'on cite volontiers pour justifier cette crainte du blocage, n'est pas entièrement pertinente dans la mesure où les structures administratives de ce pays, notamment le fédéralisme sont très différentes des nôtres et où, de surcroît la procédure parlementaire est encombrée de privilèges archaïques. Le fait que les modalités de la collaboration entre l'exécutif et le législatif aient été définies en termes plus techniques et réglementaires que politiques par la Constitution de 1958 facilite d'ailleurs l'adaptation souhaitée.

2. — Il est en revanche une autre cause de blocage que négligent les partisans de la double responsabilité du Premier ministre et de la dissolution disciplinaire : c'est celle qui résulte de la contradiction entre les mécanismes typiquement parlementaires qui subsistent et la nouvelle logique présidentielle. Selon le schéma du régime mixte, le Président peut se trouver indirectement censuré à travers son gouvernement et faire alors le peuple juge en renvoyant les députés devant lui (on reconnaît la vénérable théorie de la dissolution, moyen d'arbitrage). Si le suffrage universel approuve le Président en élisant une majorité qui lui soit favorable, tout est bien qui finit bien ; si, au contraire, il soutient ses représentants et les réélit, alors le Président se trouve devant une Chambre ingouvernable et il doit se démettre pour tirer les conséquences du verdict populaire (9).

Le modèle du régime mixte fait donc jouer alternativement les ressorts du parlementarisme et ceux du présidentielisme ; il suppose que les enchaînements soient réversibles : tantôt du Président vers l'Assemblée, tantôt de sens contraire. Mais il n'est pas certain que ce postulat corresponde à la réalité. En cas de dissolution, le choix qui sera demandé aux électeurs concernera pratiquement la désignation d'une nouvelle Assemblée ; si les opposants l'emportent, le pouvoir se trouvera tout entier ramené au sein de la nouvelle majorité qui imposera ensuite ses conditions, soit au

(7) Lettre aux maires, *Le Monde*, 14 juillet 1966. Présentant les vœux des corps constitués au chef de l'Etat, M. Parodi, qui avait présidé la commission de contrôle, souhaitait pour sa part que « dans les années qui viennent un juste équilibre et une collaboration confiante soient maintenus entre les deux pouvoirs, le législatif et l'exécutif, qui tirent l'un et l'autre maintenant leur autorité de la volonté nationale ». (*Le Monde*, 2 janvier 1966).

(8) *Le Courrier du Parlement*, 11 février 1966.

(9) M. Capitant a notamment exposé cette interprétation dans son article précité de *Nouvelle Frontière*.

Président en exercice s'il préfère se soumettre, soit au successeur que les vainqueurs choisiront. Pour reprendre les propres termes de M. Pompidou, la censure est « une condamnation générale de la politique du Gouvernement par une opposition qui manifeste son intention de se substituer à la majorité précédente et de prendre le pouvoir ». Imagine-t-on sérieusement que, parvenant à leurs fins, les chefs parlementaires de l'opposition triomphante seront disposés à partager avec le Président de la République le pouvoir qu'ils auront reconquis ? Le fonctionnement correct de la censure, selon les critères du Premier ministre, implique par conséquent le retour au système parlementaire et ainsi chaque élection tendra à remettre en cause le régime lui-même (10).

La logique présidentielle repose sur un enchaînement contraire : l'élection du Président vient en priorité et celle de l'Assemblée s'inscrit dans le mouvement qu'elle a déclenché, sans le remettre en cause mais en le nuancant éventuellement. Par les possibilités de choix qu'elles offrent, les élections législatives atténuent ce que peut comporter de brutalement simplificateur le mécanisme de l'élection nationale. Comme M. Giscard d'Estaing l'a exposé de manière très convaincante (11), il convient donc que la majorité du Parlement soit à l'image de celle qui s'est manifestée dans le pays pour élire le Président de la République. Cette démarche tend à retirer le problème de la majorité du cadre parlementaire pour le faire résoudre directement par le peuple, mais elle implique une coordination entre les deux consultations, présidentielle et législative, à défaut de laquelle l'élection des députés risquerait d'apparaître comme une possible revanche sur l'élection du Président : les controverses suscitées par le « troisième tour », qui ont plongé la France dans une campagne électorale permanente depuis l'automne 1965, illustrent la réalité de cette tentation et les périls du régime mixte (12).

Loin d'être un facteur d'équilibre et de contrôle, le heurt des deux logiques est au contraire une cause de précarité car il introduit un élément d'incohérence difficilement maîtrisable et, de surcroît, permanent. L'absence de relations organisées et stables entre le pouvoir présidentiel et le Parlement, que révèle l'hypothèse de la dissolution mais qui résulte aussi bien du chevauchement des septennats et des législatures, recèle par conséquent une possibilité de blocage institutionnel grave et maintient ouverte la voie du retour au parlementarisme de la Troisième et de la Quatrième Républiques. Pour surmonter cette précarité et soustraire le régime aux aléas des consultations, l'ajustement des mandats et des pouvoirs apparaît la tâche principale. Elle implique au demeurant fort peu de modifications, mais surtout une discipline interprétative plus rigoureuse et moins arbitraire que celle qui a trop souvent prévalu.

Une nouvelle constitution

On affirme assez souvent que point n'est besoin de modifier la Constitution et qu'il suffirait d'appliquer « correctement » le texte qui est en vigueur. Le malheur veut qu'on ne parle pas toujours du même : bien des opposants songent à la Constitution parlementaire initiale (alors que les gaullistes ont tendance à s'en tenir à la conception de la suppléance décrite sous le nom de Principat). En réalité, la révision de 1962 a si

totalemment bouleversé l'économie du texte qu'en approuvant l'élection du Président au suffrage universel, le peuple français a adopté une nouvelle constitution qui tirait les enseignements de l'échec de la constitution parlementaire originelle et de l'impasse à laquelle était parvenue la suppléance généralisée et permanente de celle-ci. Les commentateurs officiels, notamment le Premier ministre, ont certes affirmé que la révision ne modifiait que la désignation du chef de l'Etat mais le passage du collège sénatorial au suffrage universel direct ne traduisait pas seulement un élargissement relatif de ce collège : il impliquait en réalité une mutation absolue. Comment pourrait-on, en effet, songer à interpréter de la même manière les attributions du magistrat coopté par les parlementaires réunis à Versailles, celles du « monarque sénatorial » de 1958 et celles du Président élu par la nation tout entière ?

1. — L'origine d'un pouvoir détermine nécessairement sa situation dans la hiérarchie juridique et elle affecte par conséquent l'autorité qui s'attache à ses actes (13). C'est en vertu de ce principe que fut élaborée la théorie de la supériorité de la loi formelle, et l'on n'est certes pas infidèle à cette inspiration en affirmant que l'élection au suffrage universel du Président de la République fait de lui le chef réel de l'exécutif. Dès lors, il convient d'adopter un principe d'interprétation inverse de celui qui avait dominé les lois de 1875 : les dispositions intéressant le chef de l'Etat doivent être entendues au sens fort et non plus symboliquement puisque celui-ci tire son autorité directement du peuple.

Il en va ainsi des articles relatifs à sa signature des décrets et des ordonnances, à la nomination aux emplois civils et militaires, à la défense (articles 13, 14, 15), ainsi que de ceux qui concernent ses rapports avec le Gouvernement : nomination (article 8), présidence du conseil des ministres (article 9). Cette dernière disposition résout d'ailleurs le problème soulevé par l'opposition lorsque celle-ci, tirant argument de l'article 20 selon lequel « le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation », contestait au Président de la République le pouvoir qu'il exerçait en fait : le

(10) Cette précarité est l'un des traits caractéristiques du régime actuel : « toute consultation est un troisième tour, remarque Pierre Vianson-Ponté. *L'enjeu a toujours été et sera toujours le même : l'existence du régime* » (*L'Événement*, juin 1966, p. 40). Ne peut-on dire que le régime ne sera vraiment institué que lorsque cette affirmation cessera d'être vraie ?

(11) A l'émission « Face à face » du 15 février 1966 (*Le Monde*, 17 février). Le général de Gaulle a confirmé ce schéma quelques jours plus tard dans sa conférence de presse du 21 février.

(12) Elles ont provoqué un avertissement de M. Pompidou qui affirmait devant le conseil national de l'U.N.R.-U.D.T. : « En aucun cas les élections législatives, quelles qu'elles soient, ne peuvent remettre en cause l'élection présidentielle et ne peuvent être considérées comme le troisième tour de celle-ci ». (*Le Monde*, 28 juin 1966). Ces propos révèlent l'impasse où conduit l'absence d'harmonisation entre les deux procédures.

(13) « En démocratie, la souveraineté — c'est-à-dire le pouvoir de décision suprême — appartient au peuple. Plus on émane directement de lui, plus on a d'autorité » écrit par exemple M. Duverger. *Le Monde*, 30 novembre 1965.

Gouvernement n'est-il pas formé par l'ensemble des ministres (14) réunis en conseil sous la présidence du chef de l'Etat ?

En revanche, les attributions ressortissant à l'ancienne « magistrature morale » tombent en désuétude puisqu'elles cessent de correspondre aux fonctions présidentielles telles que les détermine son mode de désignation. On a vu plus haut ce qu'il advenait du mythe de l'arbitrage énoncé à l'article 5; on pourrait y ajouter l'article 68 sur l'irresponsabilité du chef de l'Etat qui perd toute signification. Enfin, le mandat devrait nécessairement être réduit pour coïncider avec celui des députés, la logique du système impliquant que les élections législatives s'inscrivent dans le mouvement créé par l'élection présidentielle.

Le principe d'interprétation retenu conduirait d'autre part à entendre dans un sens étroit et subordonné toutes les dispositions concernant le Premier ministre. De même qu'après 1875, la pratique du contreseing avait transféré l'autorité du Président aux ministres responsables, de même c'est la signature du chef de l'Etat qui prend désormais toute sa force tandis que le contreseing du Premier ministre associe seulement celui-ci aux décisions qu'il sera chargé d'exécuter. Ainsi que l'a fait remarquer M. Duverger, le Premier ministre « dirige l'action du Gouvernement » et non le Gouvernement lui-même (article 21).

2. — Le Gouvernement demeure cependant responsable devant le Parlement (article 20) et l'on peut s'inquiéter de cette responsabilité équivoque. M. Capitant considère que les députés peuvent par l'intermédiaire de la motion de censure, mettre en cause indirectement le Président lui-même et provoquer ainsi le recours à l'arbitrage du suffrage universel grâce à la dissolution. On a exposé ci-dessus les raisons pour lesquelles cette ambivalence nous paraissait peu conciliable avec les ressorts du présidentielisme : il semble donc préférable de considérer la responsabilité de l'article 20 comme un vestige de la phase parlementaire du régime, vestige qui devrait perdre tout caractère fonctionnel. M. Pompidou avait d'ailleurs qualifié la censure d'« arme suprême », ce qui signifie que sa principale vertu réside dans l'effroi qu'elle inspire, comme la dissolution qui en est la conséquence normale.

Des relations fondées sur de telles bases sont nécessairement malsaines et de nouveaux rapports doivent être définis entre le Gouvernement et la représentation nationale. Pour n'être pas tenté, le cas échéant, de recourir aux moyens extrêmes de l'article 49, il est nécessaire que chacun ait à sa disposition d'autres ressources pour faire reconnaître ses droits; celui de gouverner comme celui de contrôler effectivement. En ce qui concerne le premier, il semble que la Constitution fournisse une panoplie assez large, en dehors de l'article 49, pour qu'il ne soit pas nécessaire de rechercher d'autres instruments. En revanche, l'établissement d'un réel contrôle parlementaire, s'il n'implique pas nécessairement une révision constitutionnelle, réclame une nouvelle interprétation plus souple et plus imaginative que celle que l'on connaît.

Dans cet esprit, le Conseil constitutionnel serait appelé à jouer un rôle important, car c'est grâce à lui que pourrait s'élaborer une jurisprudence destinée à fixer l'interprétation de la Constitution et à harmoniser les rapports entre les pouvoirs publics. Le Pré-

sident de la République devenant le chef de l'exécutif, c'est le Conseil constitutionnel qui se substituerait logiquement à lui dans sa mission de gardien des institutions, au moins pour ce qui concerne le respect des attributions respectives du Gouvernement et du Parlement. Certaines retouches devraient alors être apportées à sa compétence, qui est une compétence d'attribution et qui exclut actuellement le contrôle des actes du Président de la République; elle devrait évidemment être étendue pour connaître de l'ensemble des rapports entre les pouvoirs. Sa composition, d'autre part, gagnerait à être élargie afin de mieux assurer son indépendance (15).

3. — Réduction du septennat à une « durée plus raisonnable » et réforme du Conseil constitutionnel paraissent les deux modifications les plus immédiatement nécessaires. Faut-il aller plus loin et supprimer par voie de révision les dispositions dont l'application nous paraît condamnée par la logique présidentielle, c'est-à-dire celles qui intéressent la suppléance (dissolution, référendum, article 16) ? On répondait naguère par l'affirmative, mais si fragile et incertaine apparaît encore la transformation du régime que l'on s'interroge sur les effets d'un second « choc opératoire » de cette importance. L'effacement progressif peut être jugé préférable, de manière à assurer pas à pas la transition et la formation d'une coutume, tout en prenant garde de ne pas réveiller les démons familiers du parlementarisme français. L'achèvement de cette évolution relève plus de la vertu de prudence que de la cohérence abstraite. On peut concevoir, par exemple, que la censure, donc la dissolution, subsistant pendant cette phase transitoire, jouerait un rôle psychologique : en cas de conflit grave, chacun saurait qu'il détient un moyen d'action décisif sur l'autre et la crainte des conséquences imprévisibles de son emploi serait alors le commencement de la sagesse constitutionnelle. Une analogie historique se présente aussitôt à l'esprit. Le recours à la dissolution a été abandonné par l'exécutif après l'expérience malheureuse de Mac-Mahon en 1877; ne pourrait-on penser qu'après l'expérience non moins malheureuse (pour ses auteurs) de la motion de censure de 1962, une procédure aussi peu adaptée à l'esprit du régime et d'un maniement aussi périlleux devrait connaître un sort identique ?

Une telle évolution requiert une discipline sanctionnée par un arbitre véritable, d'où la nécessaire réforme du Conseil constitutionnel; elle implique que le pouvoir ne se dissimule pas à l'occasion, derrière de faux semblants, d'où l'utilité de faire coïncider la durée des mandats; elle suppose enfin que les opposants répudient leurs nostalgies; après tout, l'élection présidentielle de décembre 1965 ne leur a pas été cruelle... Ainsi se dessinerait une stabilisation empirique qui serait comme le négatif de celle qu'a connue la III^e République, dont l'équilibre s'est révélé fort éloigné du dessein initial de ses auteurs.

Pierre AVRIL.

(14) On remarquera que cette interprétation attribue au présidentielisme français un caractère plus collégial que celui des Etats-Unis.

(15) On pourrait s'inspirer de l'expérience de la commission de contrôle de la campagne présidentielle et envisager une cooptation limitée; le conseil devrait désigner lui-même son président, etc.

LE MYTHE

de

DON JUAN

par Marcel SCHNEIDER

Thérèse d'Avila a écrit que notre désir est sans remède : voilà une phrase que Don Juan aurait pu prononcer s'il avait été une créature de chair et de sang. Mais c'est pure malice du sort, qui aime à confondre les effets et les causes, qu'il ait existé un Don Juan Tenorio et un Don Juan de Mañara. Le premier séduisit la fille du commandeur Ulloa et tua en duel le père offensé. Le second qui menait une vie de débauche eut la vision de son propre enterrement et se convertit. Il finit ses jours à Séville dans l'Hospice de la Charité qu'il avait fondé ; il repose à l'entrée de la chapelle afin que tout visiteur piétine la dalle qui recouvre ses cendres. Mais le véritable Don Juan, celui qui tire la barbe d'une statue, l'invite à souper et que l'Enfer engloutit, notre Don Juan, appartient à la légende. Il apparaît dans les romances du Moyen Age avant de concentrer les feux de la poésie baroque de Tirso de Molina.

C'est un mythe, le mythe du désir dont il incarne la chimère, l'incessante poursuite, l'avidité de l'orgueil. Il vit en chacun de nous et accomplit ce que notre faiblesse n'ose accomplir, il vit dans le secret de notre cœur, dans cette zone obscure que nous redoutons de voir éclairée, où se perpétuent les vieux rêves de l'humanité qui veillent sur notre âme et en composent de façon invariable depuis la nativité du temps la substance impalpable sur quoi rien n'a de prise.

Don Juan est un personnage éternel. Chaque pays, chaque époque modifie son apparence, mais à travers ses métamorphoses il garde un trait commun : celui d'être un homme tenté au-delà de ses forces, c'est-à-dire un homme fasciné par la mort. Aussi le dénouement qui ressortit à la poésie du fantastique, statue qui s'anime, terre qui s'entr'ouvre, Enfer qui vomit des flammes, a-t-il fini par devenir inséparable du personnage. Don Juan provoque le Destin, défie les lois

humaines et divines et se trouve emporté par sa fureur de vivre à n'appeler que la mort, non pas n'importe quelle mort, la première venue, mais la sienne propre, celle où il tend dès l'assouvissement de son premier et unique désir.

Tirso de Molina, en Espagnol du Siècle d'Or, fait de son héros un viveur désinvolte, impie certes, mais croyant en Dieu. Lorsque le commandeur lui serre la main et qu'un feu invisible commence à le brûler, il supplie la statue : — Laisse-moi appeler un confesseur pour que je reçoive l'absolution. — Trop tard, répond l'homme de pierre. Il n'est plus temps d'y penser.

Qu'il s'agisse de se dissiper ou de se repentir d'avoir rôti le balai, résonne toujours le glas de ces deux mots : trop tard !

Trop tard, pour s'adonner aux désordres, trop tard pour changer d'existence si nous devons mourir cette nuit. Trop tard, c'est le motif lancinant de Don Juan ; même converti Mañara souffre de la fugacité des jours qui rapproche la pénitence finale, et peut-être sa condamnation. Un tableau de Valdès Leal, le représente méditant parmi ses livres tandis qu'un ange porteur d'un triple sablier lui rappelle la rapidité du temps qui s'écoule. Trop tard semble dire l'emblème détestable, ce sablier qui déroule le ruban de notre mort et qui l'étire, fragile, menu, grain à grain, sans arrêt ni sursaut, jusqu'à l'instant où l'on s'aperçoit qu'il est trop tard.

Dans la jeunesse le nombre des êtres qui vous inspirent amour et désir paraît infini — et de fait où que l'on aille, on trouve qui vous plaît, on trouve à qui plaire. A mesure qu'on avance en âge, ce nombre diminue, se limite à quelques-uns, que l'on appelle par orgueilleuse faiblesse les privilégiés. Pour finir, un seul être vous émeut encore, jusqu'à ce qu'on se découvre seul dans son agonie. Ceux qu'on a aimés, ceux qui vous ont aimé ne s'assemblent plus autour de nous qu'en idée ; ce qu'on lit dans le regard des moribonds, c'est le défilé des amours défuntes, des amours perdues.

Le Don Juan de Tirso pourrait dire avec Lope de Vega :

« A mes solitudes je m'en vais,
De mes solitudes je viens,
Car, pour vivre avec moi-même
Il me suffit de mes pensées. »

De solitude en solitude il n'aura pourchassé que son ombre.

Molière voit en Don Juan un grand seigneur méchant homme, véritable athée qui croit seulement que deux et deux font quatre et qui refuse de venir à résipiscence. « Non, non ! Il ne sera pas dit, quoi qu'il arrive, que je sois capable de me repentir ! »

Pour Byron, Don Juan est un révolté marqué du signe de Caïn, un héros luciférien. Pour Lenau, pour Baudelaire, pour Kierkegaard..., mais on n'en finirait plus de compter les différents visages de séducteur séduit par la mort, du magnétiseur magnétisé par lui-même. Mozart aussi s'est laissé prendre à cet aimant. Le livret que Da Ponte lui a fourni combine outre Tirso et Molière, deux œuvres italiennes contemporaines. De ces éléments disparates, mais adroitement enchaînés, Da Ponte tire un opéra-bouffe rehaussé de teintes sombres, plus complexe et plus inquiétant que nos tragi-comédies. Tout en enrichissant le portrait moral

de Don Juan, il appose sur lui les caractères qui marquent l'agonie d'une époque et d'une société. Le Don Juan de Da Ponte est un roué, un jeune fou de vingt-trois ans, qui a le goût de toutes les femmes, qui se passe toutes ses fantaisies, qui s'ennuie et ne sait quoi inventer pour se donner un frisson nouveau. Il ne lui suffit pas de tromper Anna, Elvire et Zerline, mais encore le fiancé de celle-ci qu'il trouve plaisant de battre comme plâtre. *Les liaisons dangereuses* ont paru : Da Ponte n'ignore par le ragoût de la perversité. Il va même jusqu'à la cruauté : Don Juan, pour se débarrasser de sa femme ne la fait-il pas courtiser par son valet déguisé en Don Juan ? La malheureuse s'y laisse prendre, et c'est une double jouissance pour le mari volage de se voir libre et de voir sa femme humiliée. Enfin, comme le personnage de Molière, il refuse de songer à son âme et meurt dans l'impénitence finale.

Mais le Don Juan de Mozart est bien autre chose qu'un libertin, un nocœur et un athée : la musique en dit toujours plus long que les actes et les mots, car elle n'explique pas, ne traduit rien, ne décrit pas, elle éveille en nous les échos d'un autre monde et par essence, se trouve en accord avec cette zone obscure où vivent le mythe, la poésie légendaire et les figures éternelles. Elle ne signifie rien, ou plutôt elle signifie ce que n'expriment ni les mots ni la raison, ni l'enchaînement du discours, ce qui constitue nos désirs mêmes et les images où ils se glissent. La musique de Mozart donne au personnage de Don Juan sa beauté secrète, définitive, irrécusable, comme celle de Wagner au personnage de Tristan.

Mozart connaissait ses affinités pour son héros et pour la passion démoniaque qui l'agite. Il plaide en sa faveur et quand tous l'accusent et le maudissent, lui seul, il lui témoigne son amour ; il le rend irrésistible, fascinant, il l'entoure d'une atmosphère fabuleuse, presque sacrée, où le charme le dispute à la grandeur. Il tire la comédie bouffonne de Da Ponte vers le drame, en ayant soin d'accentuer les piteries et les farces afin de ménager de plus frappants contrastes avec les scènes ténébreuses ou flamboyantes. Avec le goût baroque de l'outrance, il charge, il parodie, déchaîne le rire, mais il fait aussi jaillir les larmes, il caresse et il déchire et pour montrer combien notre condition terrestre est précaire, ambiguë, enveloppée d'obscurité et d'angoisse, il marie l'humour avec le désespoir, la légèreté avec la profondeur, l'appétit de vivre avec la hantise de la mort. Tout cela donne une œuvre qui ne ressemble à rien, un monstre, un prodige, ce *dramma giocoso* où est inscrite, à la manière d'une pluie d'étoiles dans un ciel d'été, l'image de Don Juan.

Mozart fut la référence préférée des Romantiques allemands. Il n'y a rien là qui puisse nous surprendre de la part d'écrivains comme Novalis ou Kleist, morts avant que Beethoven n'ait accédé à la gloire éclatante. Mais que penser d'Arnim, de Brentano ? Bettina qui avait réussi à caresser la crinière léonine de Beethoven a dû sûrement chercher à endoctriner son mari et son frère, N'aurait-elle pas su leur faire partager son enthousiasme ? En art, elle plaide en faveur de la liberté absolue, elle vénère la toute-puissance de l'irrationnel et le mystère de toute création, elle n'a que mépris pour les règles, les formules et la technique des braves tâcherons. « L'effort humain tout entier se

déroule autour de Beethoven comme le mécanisme d'une horloge. Lui seul enfante librement... » écrit-elle à Goethe en juillet 1810. Inspiration, imagination, génie, Bettina sans se lasser approfondit la trinité du romantisme, et l'incarne dans ses amours et dans sa vie. Mais Arnim et Brentano ne la suivent pas dans ses

Tenté au delà de ses forces, emporté par sa fureur de vivre, fasciné par la mort, Don Juan provoque le Destin, défie les lois humaines et divines...

préférences : sur leur esprit « l'ange de Salzbourg » continue à exercer un ascendant souverain.

Plus étrange encore est la prédilection de Hoffmann pour Mozart. Il semblerait que, compositeur lui-même, il ait pu mieux qu'un profane apprécier la grandeur et l'originalité de Beethoven auquel le lient tant d'affinités esthétiques et morales. L'ivresse dionysiaque du musicien, sa conviction qu'il fallait aller au bout de la souffrance pour atteindre à la joie, sa confiance dans les pouvoirs de l'imaginaire ne pouvaient que toucher Hoffmann au plus sensible de sa nature divisée. Pourtant, il a écrit : « C'est aux abîmes du royaume mystérieux que nous conduit Mozart. La crainte nous saisit, mais une crainte sans tures qui est plutôt le pressentiment de l'infini. L'amour et la mélancolie chantent dans les voix gracieuses des esprits ; la nuit s'envole dans un embrasement pourpre ; obéissant à un appel ineffable, nous nous élançons vers les apparitions qui flottent dans les nuages, à travers l'éternelle ronde des sphères, et par des signes amicaux, nous invitent à les rejoindre. » Il reconnaît à Beethoven la puissance, la fécondité, l'invention, une sensibilité orangeuse, le tumulte et la passion, mais il ne perçoit pas dans sa musique cet appel supraterrestre et mystique qui lui paraît l'essence du romantisme. Elle ne lui ouvre pas les arrières-mondes de la poésie et de la foi, elle ne le conduit pas tel Hermès avec sa charge d'âmes vers les Iles Bienheureuses où il puisse retrouver le Paradis. Le Titan a beau pousser des cris que son oreille blessée ne perçoit pas, ses tourments nous émeuvent sans nous arracher à la terre, tandis que l'Ange lance son « appel ineffable », et prêtre d'une religion inconnue, il le fait retentir jusqu'aux abîmes du royaume mystérieux. Dans un monde qui soupire vers la rédemption, mais trop faible ou trop pervers pour s'attacher à une foi, c'est la musique qui tient lieu de révélation. Elle participe au sacré, elle est une étincelle, un fragment, un reflet du sacré épars dans l'univers.

Maints passages du *Don Juan* de Mozart nous entraînent au-delà de ce monde que nous connaissons par les sens et par l'intelligence et nous donnent un goût anticipé de l'éternité, de l'éternité terrible peut-être. Le trompeur de Séville n'a pas fini de nous tromper ; pour finir, au lieu du jardin de délices que nous espérons, il ouvre devant nous le gouffre des flammes infernales. Torero, il nous donne l'estocade quand nous organisons notre fuite. C'est en torero que le voit un poète comme José Bergamin : « Torero de l'absolu, logicien de la tromperie et du leurre comme théologien créateur. Il s'est défini lui-même : un homme sans nom, énigmatique, authentique. Et prestement, légèrement, il jeta comme un lest ce vain nom, Don Juan à tous les chiens de l'histoire comme un os à ronger, et ils le rongent encore. Lui seul resta, tel le torero, jusqu'à ce qu'imprudemment lumineux il se laissât vaincre trompeusement par le Diable. »

Si, comme l'affirme Bergamin, « le seul être qui monte droit au ciel dans sa gloire, en bas roses et en escarpins, c'est le torero tué gracieusement dans l'arène par le taureau ». Don Juan est le seul être qui tombe droit en Enfer, l'épée à la main, et criant des injures au Créateur.

Marcel SCHNEIDER.

ROBERTO ROSSELLINI A LA CROISÉE DES CHEMINS

par Claude BEYLIE

« Le cinéma, c'est un cadavre... un ballet de fantômes, un jeu gratuit, une représentation sans spectateurs. Dans le monde entier, le cinéma est en train de mourir... Les gens ont tout à fait raison de ne plus aller au cinéma. » Tels sont les propos, singulièrement alarmistes, tenus il y a quelques semaines (1) par celui qui fut, et demeure, quoi qu'on en puisse penser, l'un des grands noms du cinéma mondial, et le chef de file vénéré de l'école cinématographique italienne : Roberto Rossellini. Ces propos ont de quoi surprendre. Ils ont choqué. Certains commentateurs se refusent à les prendre au sérieux, objectant qu'ils procèdent, de la part de l'auteur de *Rome ville ouverte*, simplement d'une sorte de dépit amoureux, d'illustration presque masochiste de l'adage « *qui aime bien châtie bien* » ; à moins que, ricanent les plus sévères, ils ne sonnent le glas, non point du cinéma, mais d'un auteur de films, hier illustre, aujourd'hui réduit à l'impuissance et au déclin, à savoir Roberto Rossellini lui-même. Pour la critique italienne en tout cas, laquelle a depuis longtemps banni Rossellini de ses préoccupations, cette démission mesquine ne fait aucun doute : c'est parce qu'il est devenu incapable de faire des films, ou qu'il ne trouve plus de producteurs assez fous pour les financer, que Rossellini voue aux gémonies ce qui fut toujours son art de prédilection.

Les deux objections sont également contestables. En premier lieu, parce qu'il apparaît bien qu'une certaine conception décadente du cinéma (art autant qu'industrie), s'étendant du *Corniaud* à *Un homme et une*

femme et à *Paris brûle-t-il ?* — pour nous limiter à quelques exemples récents —, a précisément le plus urgent besoin que l'un des plus exigeants, et des plus doués, de ses servants, pousse ce salutaire cri d'alarme ; ensuite parce qu'il se trouve que paradoxalement cet auteur prétendu « fini » n'a jamais été plus lucide, plus percutant, plus dégagé des viles mesquineries du spectacle, et n'a atteint enfin une telle maîtrise de son art : en témoigne l'admirable film qu'il vient de tourner pour la Télévision française, réussite absolue dans tous les domaines, et auquel — fait sans précédent depuis l'expérience déjà ancienne de Jean Renoir avec *Le testament du Docteur Cordelier* — deux salles de cinéma parisiennes viennent de donner asile, je veux parler, on l'aura compris, de *La prise du pouvoir par Louis XIV* (2).

Le Néo-réalisme : une approche morale plus qu'un fait esthétique

Mais au fait, qui fut, qui est Roberto Rossellini ? Il semblerait qu'il ne soit point nécessaire de s'étendre longuement sur cette personnalité mondialement connue, trop connue même au dire de certains. Pas de

(1) Dans *Le Figaro littéraire* du 6 octobre 1966.

(2) Diffusé le samedi 8 octobre, à 21 heures, sur la première chaîne. Programmé dans sa version originale intégrale en couleurs au cinéma « La Pagode » et au Studio de l'Etoile.

cinéaste plus « public » en un certain sens, que celui-là, dont les moindres aventures intimes, les frasques conjugales ou professionnelles, défraient la chronique depuis plus de vingt ans. Pour beaucoup de spectateurs qui ne cherchent pas au-delà des racontars d'échotiers, Rossellini se range, aux côtés de Cocteau et de Dali, dans la catégorie peu enviable des auteurs à scandale. Ce Rossellini-là, bouc émissaire d'une certaine presse à sensation, n'a pas grand chose à voir, convenons-en, avec l'évolution du septième art.

Dans une perspective un peu plus sérieuse, on trouve Rossellini chef de file de l'école italienne née de la Libération. L'importance historique de son apport est unanimement reconnue, et aucun historien n'omettra de citer, auprès des films de De Sica (*Voleur de bicyclette*, *Umberto D.*), de De Santis (*Riz amer*) ou de Visconti (*La terre tremble*), *Rome ville ouverte* et *Paisa*, chefs-d'œuvre inégalés, à ce jour, de ce que l'on a appelé le néo-réalisme. Il faut se référer ici aux analyses décisives d'André Bazin sur l'art de Rossellini, sur cette adéquation exemplaire d'un style de mise en scène et du choix des sujets. « Nul, écrit Bazin, plus que l'auteur d'Europe 51, n'est parvenu à mettre en scène des événements d'une structure esthétique plus dure, plus intègre, d'une transparence plus parfaite dans laquelle il soit moins possible de discerner autre chose que l'événement même. »

Pourtant, ce cinéaste public et définitivement « classé » dans l'histoire se double d'un homme pudique et secret, insaisissable, fuyant, totalement à l'écart de la production de son pays (« *Il y a, d'une part le cinéma italien, de l'autre Rossellini* » écrivait naguère Rivette), résolument *indépendant*, en sorte qu'il n'existe en fin de compte pas d'œuvre dont l'approche soit plus malaisée, si peu faite pour séduire. L'accord de Ros-

sellini et de la critique, les rares fois où il s'est produit, s'est toujours fondé sur un malentendu. Sans doute a-t-il pu se faire qu'à un moment donné, les recherches de Rossellini recoupassent celles de son temps, ou de la mode, mais bien plus fréquemment elles s'en sont éloignées au point de paraître anachroniques : presque tous ses films furent ainsi réalisés à contre-courant, en marge du cinéma traditionnel. Ainsi est-il de *Stromboli*, des *Onze fioretti de François d'Assise*, de *Jeanne au bûcher*, de *Vanina Vanini*, et même du *Général della Rovere*, plus « commercial » en apparence. L'on s'aperçoit, en considérant ces films méconnus (à plus forte raison ceux qui n'eurent pas ou presque pas de carrière publique, tels *La peur* ou *India 58*), que Rossellini est en définitive un auteur tout à fait insolite, baroque même par endroits, hors du temps et des problèmes actuels. Ce prétendu cinéaste « réaliste » dissimule un poète des plus singuliers.

Qu'était, d'ailleurs, le « néo-réalisme » pour Rossellini ? Nullement ce qu'il fut pour la plupart des autres réalisateurs italiens de sa génération (et même ceux venus beaucoup plus tard, tels Antonioni ou Francesco Rosi) : l'étalage, souvent complaisant, des plaies ou des séquelles de l'Italie en guerre, de la décadence de tel ou tel milieu social, du « mal de vivre » avec son temps ou ses préjugés, étalage destiné à provoquer chez le spectateur une prise de conscience vague des problèmes de l'heure. Non, Rossellini n'a rien d'un marxiste de salon ni d'un philosophe misérabiliste. Ce qui l'intéresse, c'est d'abord l'approche *morale* de certains individus, de quelques « déclassés » que la corruption ambiante a laissés intacts, d'*illuminés* au sens poétique du terme, que leur destinée spirituelle travaille au moins aussi fort qu'une idéologie passagère. Ces êtres d'exception, ces héros, ces saints parfois

(des saints sans auréole, étudiés dans leur comportement quotidien), ce sont par exemple : le prêtre de *Rome ville ouverte*, marchant calmement vers la mort ; la pauvre du *Miracle*, moquée par tout un village ; François, le *poverello* d'Assise, le « jongleur de Dieu » parlant aux oiseaux et aux lépreux, et ses compagnons, sublimes de pauvreté et de pureté ; Jeanne portée par la mascarade humaine jusqu'au bûcher ; d'une manière plus paradoxale, le général della Rovere, hypocrite, fourbe et imposteur mais qui, dans sa marche au supplice, se réhabilite d'un coup ; ou encore les trois personnages-témoins d'*Era notte a Roma*, traqués, pourchassés, errants, obligés de se terrer dans des caves ou des greniers et qui n'en accomplissent pas moins une destinée où les valeurs fondamentales (de générosité, de charité, d'attention à autrui) ont encore droit de cité. L'important, nous dit en substance Rossellini dans ces films, n'est pas d'être roi, soldat, homme du monde ou mendiant, ni même d'avoir bonne ou mauvaise conscience de l'être, mais d'assumer sa condition, pour soi et pour les autres, avec le maximum de générosité et de dignité. L'important, ce n'est peut-être pas tellement la force de l'homme, mais sa *faiblesse*, les risques d'échec qu'il encourt et parvient à surmonter par ce qu'il faut bien appeler un sursaut d'héroïsme. Toute l'attention du cinéaste doit aller à capter ce moment-là, le moment où l'homme doute et se relève.

Le néo-réalisme, dans ces conditions, est bien plus « une position morale qu'un fait esthétique », pour reprendre les termes mêmes employés par Rossellini. C'est de « découvrir les êtres et les choses tels qu'ils sont, dans leur extrême simplicité ». C'est de ne rien intercaler entre soi et les autres qui fasse écran. C'est une attitude fondée sur l'amour du prochain. Faut-il parler de conception chrétienne des rapports humains, et par voie de conséquence de l'art cinématographique même ? Nous le pensons, et faisons nôtre à cet égard le point de vue d'Henri Agel, décelant dans cette œuvre une « incarnation des vertus évangéliques, de l'esprit de douceur, de charité, de simplicité ». Nous voilà loin de l'auteur à scandale plus haut évoqué, et même du témoin objectif de certaines séquences purement documentaires de *Païsa*.

Un cinéma, non d'idées, mais de sentiments

Rossellini, on le voit, nous entraîne bien au delà de l'Italie, en guerre ou d'après-guerre : il nous convie, dirons-nous plutôt, à nous poser des questions cruciales sur l'homme universel, sa servitude, sa vocation à la liberté, son obstination à faire éclater un monde de grimaces et de faux-semblants. Face à la trahison permanente des puissants ou de leur valetaille, il oppose le courage tranquille du héros, de l'homme seul. Quand ce sursaut est impossible, il reste la ressource du suicide (l'enfant d'*Allemagne année zéro*) ou de la fuite éperdue (*Vanina Vanini*).

Mais le plus étonnant est que la dimension spirituelle soit atteinte ici sans effort, sans « moralisme » primaire, tout au contraire à travers le document le plus brut, le spectacle le moins enjolivé. C'est la surface même des choses, filmée crûment, qui recèle sa propre richesse surnaturelle. La beauté réside toute entière

dans l'incarnation et le mystère qu'elle exhale (voir par exemple certains plans de pure contemplation dans les inoubliables *Fioretti*). Loin du cinématographe, de ses pompes et de ses œuvres, nous sommes en présence d'une sorte de documentaire sur l'être, d'exploration « en direct » du mystère de la personne.

D'un autre point de vue, il convient de noter que Rossellini a toujours proscrit ce que nombre de ses confrères, et non des moindres, considèrent comme une panacée : les idées générales, le « message », la thématique préalable à la mise en chantier de l'œuvre. Il l'affirmait encore récemment : « Il faut connaître les choses en dehors de toute idéologie. Toute idéologie est un prisme. » Pour Rossellini, le cinéma ne doit être en aucun cas une affaire d'idées, mais d'abord une affaire de sentiments. Tous les sujets de ses films, de ce point de vue, se ressemblent : ils ne tendent qu'à l'affirmation patiente, têtue, de la dignité de l'homme — ou de la femme. Ils n'expriment rien d'autre que la recherche du bonheur au delà de la difficulté d'être au monde. Leur trajectoire esthétique épouse le difficile chemin qui conduit l'être vivant à l'affirmation juste et haute de soi, par delà tout ce qui peut l'asservir, l'humilier. En un mot, l'œuvre de Rossellini témoigne d'un sursaut désespéré de défense de l'individu.

La sublimation des apparences

Il y a plus déconcertant, plus « scandaleux » encore (car après tout, ce superbe isolement créateur est assez proche de ceux d'un Bresson, d'un Dreyer, d'un Samuel Fuller). Il y a que Rossellini cinéaste se refuse, dans son approche de l'événement ou de la créature, à toute violation, à tout morcellement, comme il est de règle dans le roman, au théâtre et dans neuf films sur dix. Rossellini *dédramatise* en somme le cinéma. Sa caméra se borne à accompagner ses protagonistes dans leurs découvertes, leurs impressions, à les placer dans un paysage qui reflète leur conscience, à épouser le mouvement de leur cœur. Sa caméra n'est rien de plus qu'un *œil qui regarde*, à travers la conscience, presque toujours inquiète, souvent déchirée, de ses personnages. Voilà tout son réalisme : s'identifier par transmission occulte aux mouvements d'une âme, aller toujours plus au fond de la vie intime d'un être, ou d'un milieu, et par là même, décanter le réel, le dépouiller de tous ses oripeaux, le creuser jusqu'à l'os. La vérité gît à l'intérieur — et cette pénétration lente, respectueuse, presque scientifique, ne tarde pas à la faire jaillir à nos yeux. Voyez *Voyage en Italie* : un homme et une femme marchent dans la ville, chacun de leur côté, avec leurs dérisoires problèmes de tous les jours — et se trouvent brusquement confrontés avec le sentiment de la vie éternelle, de la pérennité des choses. Cela s'est fait le plus naturellement du monde, a surgi devant eux comme par hasard, ou comme par miracle.

De là découle, bien entendu, toute une conception de la mise en scène, des mouvements d'appareil (souples travellings remplacés depuis *Era notte a Roma* par le recours incessant au *pancinor*), de la composition des plans (aussi peu « savante » que possible), et surtout de la direction d'acteurs, cette direction *inspirée* dont nous trouverons l'illustration idéale dans *La prise de pouvoir par Louis XIV*. Rarement, ce « détecteur d'âmes » qu'est Rossellini a fait appel à des comé-

diens professionnels. Ses interprètes, presque tous occasionnels, il les recrute de préférence parmi ses amis, ses collaborateurs, voire ceux auxquels l'attache le lien le plus cher ; ou bien encore parmi ceux qui peuvent passer pour des « doubles » approximatifs de lui-même, quand le thème est pour une large part autobiographique (Georges Sanders dans *Voyage en Italie*, Mathias Wieman dans *La Peur*). Qu'en fait-il, dans chaque cas ? Des créatures de Dieu, des visages anxieux sur lesquels se lit le lent travail de la grâce, inconscients d'ailleurs pour la plupart du rôle qu'on leur fait tenir. Des saints ou des innocents ils ont le regard chargé de lumière, le comportement insolite (ou insolent), la parole rare et grave. N'importe qui, dès lors, et de préférence le moins « acteur » possible, peut se prêter à cette sublimation des apparences — épouse, enfant, prostituée, magistrats, monarque ou comique triste. Lui ne s'efforce que d'émonder le personnage, de le schématiser à l'extrême, de le « remettre dans sa vraie nature », de « lui rapprendre ses gestes habituels » (selon ses propres mots). Cette ascèse, qui est le répondant exact de celle qu'il manifeste dans son découpage, c'est le secret de la direction d'acteurs telle que la conçoit Rossellini. Elle se situe aux antipodes du cinéma traditionnel, et de l'art du spectacle en général.

La télévision dernier terme de l'ascèse esthétique de Rossellini

Qui ne voit que cette conception audacieuse, unique dans les annales du cinéma contemporain, faite de la plus totale humilité selon les uns, d'orgueil pour les autres, conduisait inéluctablement Rossellini à son attitude actuelle : le refus pur et simple de la « chose cinématographique », de plus en plus tournée vers le dehors, l'expressionnisme grotesque et grimaçant, les « mondanités » périssables ? Le cinéma, selon le mouvement de l'ascèse rossellinienne, ne pouvait qu'être rejeté en bloc ; il ne restait à cet enfant prodige que la ressource de décréter la mort du père, par fidélité, trop exclusive peut-être, à son endroit, par respect pour un héritage sacré. Rossellini continuant à se plier à l'hypocrisie du « spectacle », à parler ce langage dégradé, en venait à se renier lui-même. Jusqu'au « cinéma-vérité » (d'un Jean Rouch, d'un Chris Marker), son ultime recours, qui se trouvait, à ses yeux, irrémédiablement condamné, guetté par la sclérose.

Une seule reconversion possible : la Télévision. Pourquoi ? J'ai parlé plus haut d'« exploration en direct », de document brut, d'une volonté de dépouillement absolu de la mise en scène, confinant à l'épure. Or, le petit écran lui offrait tout cela. Et sur le plan de l'économie aussi : petit budget, grande liberté de tournage, utilisation possible de comédiens non encore corrompus par le « vedettariat », intimisme de la forme — n'excluant pas l'ambition du propos. A contre-courant, une fois de plus, des tendances les plus agressives de l'art moderne, du clinquant et du tape-à-l'œil, de l'érotisme criard, du *pop' art* exacerbé, Rossellini savait qu'il trouverait à la Télévision un havre, où il pourrait réaliser des œuvres graves, denses, austères, sans appareil extérieurs ; qui plus est, des œuvres éducatives, accessibles à tous, au lieu d'être perceptibles par les seuls initiés, des œuvres émouvantes et généreuses. Il vient de tourner la première : *La prise de pouvoir par Louis XIV*. Et l'on s'aperçoit du miracle : ayant renié le cinéma, brûlé tout ce qu'il avait adoré, Rossellini s'affirme plus grand qu'il ne fut jamais, et

le septième art renaît de ses cendres. (La seule entreprise comparable dans le cinéma français actuel me paraît être celle de Robert Bresson avec *Au hasard Balthazar*.)

Chef-d'œuvre que cette *Prise de pouvoir*, en tous points digne des *Onze fioretti*, *d'Europe 51*, *d'India* ? J'incline à le croire. En tout cas, une œuvre d'une sobriété toute classique, évoquant — Grand Siècle oblige — le pur déroulement d'une tragédie racinienne.

Que doit-on, ici, le plus admirer ? La délicatesse des « tableaux » présentés, faisant parfois songer à Vermeer ou à Philippe de Champaigne ? (Rappelons que la version originale fut tournée en couleurs : sur ce point seulement, le petit écran demeure l'esclave du grand.) Ou l'habileté à manier les groupes de personnages, allant de pair avec le refus systématique du gros plan, considéré à juste titre comme une facilité indigne d'un grand cinéaste (par quoi Rossellini rejoint également Murnau, Mizoguchi, Renoir) ? Le minutieux réalisme de certaines séquences (le lever du roi, les perruques), confinant paradoxalement à la pure représentation ? Ou la remarquable étude de caractères que constitue cette évocation, originale et souvent déroutante, de « grandes figures » telles que Colbert, Fouquet, Mazarin ou Louis XIV lui-même ? Nous retrouvons ici le Rossellini plus haut défini : attentif, moins au comportement social et historique des êtres, qu'à leur vérité profonde, à leurs faiblesses. Le grand Louis XIV « retrouve des proportions très humaines » : c'est avant tout ce qui intéressait notre auteur. Grâce à lui, voici un Louis XIV bien vivant, descendu de son cadre et de son piédestal, le voici devenu *notre contemporain*.

Faut-il enfin épiloguer sur l'interprétation, toute en nuances, de Jean-Marie Patte, et sur sa ressemblance proprement hallucinante avec le jeune Louis XIV ? Certains téléspectateurs, leur vieux Lavis en mains, l'ont contestée. Je veux bien qu'elle ne soit point conforme à la légende, ni même à l'Histoire, avec un grand H, telle que du moins on a coutume de la concevoir (pas plus que le Moyen Age des *Fioretti* ne correspond à celui des manuels). Qu'importe ! Ce n'est pas, redisons-le, l'Histoire qui compte, ce sont les personnages qui se cachent dessous et qui, à leur insu le plus souvent, l'ont faite. Rien de plus urgent, estime Rossellini, que de dépoussiérer le personnage pour retrouver la personne. Aussi dirige-t-il ses interprètes à *hauteur d'homme*, non de figures de musée. Et leur grandeur *réelle* n'en apparaît que plus éclatante.

Roberto Rossellini est à la croisée des chemins. Après une carrière prestigieuse, même si elle ne connut souvent qu'une audience restreinte, il a le courage de tirer un trait sur son passé de cinéaste, de repartir à zéro. Comme Jean Renoir, abandonnant le cinéma pour la littérature et écrivant les merveilleux *Cahiers du Capitaine Georges*. Osons le dire : la Nouvelle Vague aujourd'hui, c'est un artiste de soixante ans qui la représente, c'est l'auteur de *La prise de pouvoir par Louis XIV*, c'est Roberto Rossellini. Je ne saurais mieux conclure qu'en citant cette belle profession de foi qui fut depuis toujours la sienne, et qui s'applique idéalement à ses recherches actuelles d'homme de Télévision : « *Tout a perdu sa signification réelle. Il faut tâcher de revoir les choses telles qu'elles sont, non pas en matière plastique, mais en matière réelle. Là, sans doute, est la solution. Alors, peut-être, pourrions-nous commencer à nous orienter.* »

Claude BEYLIE.

POLITIQUE DE LA SCIENCE OU SCIENCE DE LA POLITIQUE ?

par Jean MAURICE

« La République n'a pas besoin de savants ». Sur ce point comme sur quelques autres, les dernières républiques n'ont pas ratifié l'appréciation — vraie ou supposée — de leur illustre devancière. Le progrès scientifique, après avoir au XIX^e siècle nourri l'ambition d'éliminer la métaphysique, est devenu au XX^e siècle, une politique. On peut augurer, sans grand risque d'être convaincu d'erreur, que ce progrès scientifique trouvera bientôt sa place au cœur de toute politique. Le fondement de la puissance, après avoir résidé dans la population, puis dans les ressources naturelles, se situe de plus en plus dans le niveau des connaissances. Déjà leur progrès commande la solution des problèmes que posent la défense, les besoins d'énergie, la concurrence économique internationale, les communi-

cations... C'est dire que l'Etat ne peut se désintéresser de la recherche scientifique et technique ; il est au contraire nécessairement conduit à s'en préoccuper et à y prendre part toujours plus activement.

Son intervention s'impose d'autant plus que les conditions d'exécution de la recherche ont, comme la portée de ses résultats, profondément évolué. Démarche d'imagination créatrice, la recherche avait revêtu, jusqu'à une époque récente, un caractère d'activité essentiellement individuelle, illustrée par les figures de proue qui jalonnent l'histoire des sciences. Depuis quelques décennies elle a pris un visage nouveau. L'étendue des connaissances et la variété des techniques qu'elle met en œuvre ont imposé aux chercheurs une spécialisation croissante, donc ont rendu plus nécessaire la collaboration des hommes et la confrontation des idées. La recherche a pris ainsi le caractère d'un travail d'équipe, appelant comme toute activité collective, une organisation. Sur un autre plan, le coût des équipements utilisés suppose que soient mobilisées des ressources d'un volume tel qu'il ne peut être dégagé qu'au niveau et par une décision consciente de la collectivité. Nécessitant une organisation complexe et des moyens cou-

teux, la recherche ne pouvait dès lors qu'échapper au domaine de l'activité privée.

Pour illustrer l'intérêt que porte l'Etat à ce qui est devenu désormais une affaire publique, il suffit de relever, en se limitant à la France et à la dernière décennie, deux réformes du statut du Centre national de la Recherche scientifique (C.N.R.S.), la mise en place d'une coordination de plus en plus compréhensive de

ESTIMATION DU MONTANT DE L'EFFORT PUBLIC DE RECHERCHE			
(en milliards de francs)			
	Investissement du V ^e Plan	Dépenses totales	
		1970	Cumulées sur 1966-1970
Enveloppe-Recherche	3,9	2,90	10,00
Recherche spatiale	2,0	0,50	1,95
Aide au développement	0,6	0,15	0,45
Armées		2,85	11,30
C.E.A.		2,50	11,00
Education nationale			
Hors enveloppe		0,60	2,65
Divers		0,80	3,45
TOTAL		10,30	40,80

N.B. — L'enveloppe-recherche groupe l'ensemble des crédits mis en masse au début de la préparation du Budget, puis distribués entre les organismes de recherche des différents ministères.

l'action des différentes administrations en ce domaine, l'apparition, dans les Plans, de développements de plus en plus substantiels sur ce sujet, le doublement des crédits de recherche civile (1) entre 1962 et 1965.

Dans ces conditions il peut paraître à la fois normal et paradoxal de voir se multiplier les études, les publications, les colloques, les conférences consacrés à la politique de la Science. Si, en effet, dès lors que l'Etat intervient activement, il est légitime de s'interroger sur les modalités et les buts de son intervention, on peut aussi s'étonner que cette intervention, phénomène acquis et définitif, fasse encore à ce point problème. C'est qu'en fait, elle demeure encore, dans une large mesure, plus empirique et pragmatique que systématique et rationnelle.

L'Etat s'organise

L'élaboration d'une politique scientifique requiert, dans une première phase, la constitution d'un appareil d'analyse, de réflexion et de décision propre à définir cette politique et à veiller à son application. Deux étapes essentielles jalonnent la mise en place de cet appareil en France.

En 1958 a été institué, après quelques expériences antérieures, un dispositif complexe d'animation et de coordination interministérielles. Les décisions fondamentales appartiennent à un Comité interministériel, présidé par le Premier ministre, qui réunit, au moins une fois par an (2), les ministres intéressés et les membres du Comité consultatif de la Recherche, choisis au nombre de douze, en raison de leur compétence (3), chargés d'étudier les propositions soumises au Comité interministériel. Celui-ci a pour mission de proposer au Gouvernement toutes mesures tendant à développer la recherche scientifique et technique. Il examine, en particulier, les demandes de crédits des différents départements ministériels qui font ainsi l'objet d'un examen global au sein d'une « enveloppe » unique — « l'enveloppe-recherche » — distincte de celle qui est attribuée aux ministères pour leurs autres missions.

Le Premier Ministre délègue ses attributions en matière de recherche scientifique, d'énergie atomique et d'exploration de l'espace à un Ministre ou Secrétaire d'Etat (4) qui a sous sa tutelle le Commissariat à l'Energie atomique et le Centre national d'Etudes spatiales, et sous son autorité la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique. Celle-ci, dirigée par un Délégué général, est essentiellement un organe

(1) Dépenses du Commissariat à l'Energie Atomique exclues.

(2) Actuellement le Comité interministériel tient en fait deux réunions par an consacrées respectivement aux problèmes d'organisation générale de la recherche et aux questions budgétaires.

(3) Il comprend actuellement 7 universitaires (4 scientifiques, 2 médecins, 1 littéraire) quatre dirigeants d'entreprise et un agronome, son président est M. Marcel Boiteux, directeur des études économiques générales à l'Electricité de France.

(4) Actuellement M. Alain Peyrefitte, Ministre délégué chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

d'étude et de préparation des décisions. Elle procède à l'inventaire permanent des moyens consacrés à la recherche dans le secteur public et le secteur privé, assure la préparation des travaux du Comité interministériel et du Comité consultatif et suit l'exécution de leurs délibérations. Sans disposer directement de moyens propres d'intervention, elle gère le Fonds de la Recherche scientifique et technique qui finance l'attribution de moyens supplémentaires à des laboratoires publics ou privés effectuant des recherches dans des domaines jugés particulièrement intéressants (5); elle intervient également en liaison avec les ministères techniques et le Fonds de Développement économique et social (F.D.E.S.) pour l'attribution des prêts d'aide au « développement » (6).

Enfin, la Commission de la Recherche constituée pour la préparation du V^e Plan fonctionne en liaison étroite avec ce dispositif. Son Président est le président du Comité consultatif, dont les membres ont appartenu à la Commission. Le Délégué général à la Recherche scientifique et technique en a été le rapporteur général et les services de la Délégation générale ont été étroitement associés à ses travaux.

L'université se structure

Une seconde étape importante a été franchie cette année, la réorganisation de la recherche dans les organismes relevant du Ministère de l'Education nationale, qui effectuent l'essentiel de la recherche fondamentale et rassemblent près des deux tiers de l'effectif des chercheurs du secteur public.

Cette organisation comporte une définition des fonctions respectives des Facultés et grands établissements d'Enseignement supérieur (Collège de France, Museum national d'Histoire naturelle, etc.) d'une part, du Centre national de Recherche scientifique d'autre part, et l'institution d'une collaboration plus étroite entre ces deux grands ensembles de recherche.

Plus qu'aucune autre, la recherche fondamentale est étroitement liée à la personnalité de ceux qui s'y livrent; elle ne peut donc être totalement soumise à une organisation et à une planification rigides. D'autre part, ses liens avec l'enseignement supérieur sont si étroits qu'il est pratiquement impossible de faire strictement le départ entre les deux activités: une découverte ne mérite véritablement ce nom que si elle est diffusée; l'élaboration du contenu d'un enseignement contient nécessairement une part de recherche; il en résulte que tout enseignant doit se livrer à la recherche, donc recevoir les moyens de la faire librement. Ces considérations conduisent à laisser une part des activités de recherche fondamentale à l'initiative totalement libre des chercheurs et de situer

(5) Ces attributions font l'objet de contrats, passés dans le cadre d'« actions concertées » destinées à faire collaborer les laboratoires bénéficiaires à l'exécution de programmes de recherche préétablis par des Comités scientifiques.

(6) On désigne ainsi en français, le processus qui, à partir d'une découverte, conduit à la mise au point d'un produit ou d'un procédé nouveau industriellement exploitable. Les prêts d'aide au développement remboursables en cas de succès, financent pour partie (50 % au maximum) les dépenses faites par l'industriel pour permettre l'exploitation éventuelle de la découverte.

cette recherche libre dans les établissements de l'enseignement supérieur. La contre-partie de cette liberté, c'est qu'elle ne peut porter que sur l'usage de moyens relativement limités, parce qu'accordés également (7) à tous les enseignants chercheurs.

C'est au C.N.R.S. qu'est confiée la mission d'intervenir de manière plus sélective, conformément à une politique délibérée, en regroupant les équipements les plus lourds, donc les plus coûteux, dans ses propres laboratoires et en apportant les moyens supplémentaires dont ils ont besoin aux laboratoires extérieurs à l'établissement, en particulier ceux de l'enseignement supérieur, dont les programmes de recherche sont conformes à cette politique. Aussi bien, est-ce auprès de lui que siège le Comité national de la Recherche scientifique, institution dont les membres sont, pour la plupart, élus par l'ensemble des enseignants et chercheurs relevant du Ministère de l'Éducation nationale et qui, complétée par quelques personnalités extérieures, présente la compétence requise et a vocation pour apprécier l'importance, l'intérêt et la valeur des recherches menées dans les différents secteurs de la science fondamentale, et peut par conséquent participer utilement à la définition d'une politique en ce domaine.

Bien entendu, cette répartition des tâches entre l'Enseignement supérieur et le C.N.R.S. n'exclut pas, mais au contraire, implique, une collaboration étroite et permanente entre eux, consacrée par la création, sous la présidence du Ministre, d'un Comité de coordination de la Recherche scientifique (8), où s'organise leur coopération.

L'absence de politique globale

Une architecture institutionnelle aussi imposante paraît garantir l'élaboration et l'application d'une politique scientifique globale et rationnellement fondée. Sans doute, le fonctionnement de cet appareil a-t-il permis d'obtenir quelques résultats intéressants : une meilleure connaissance des activités nationales de recherche, une prise de conscience plus précise de l'importance des problèmes scientifiques, une impulsion à certaines disciplines nouvelles et prometteuses : océanographie, biologie moléculaire, par exemple. Pourtant, la définition d'une politique globale et cohérente demeure aujourd'hui un espoir. Dans la réalité, cette politique n'est à tout prendre que la juxtaposition d'actions et d'orientations, souvent importantes par leur portée et intéressantes par leur objectif, mais cependant partielles et ne s'intégrant pas dans un ensemble harmonieux et structuré.

Pour s'en convaincre, il n'est que de parcourir le rapport de la Commission de la Recherche du Plan, qui avait pour première mission de « préparer les

(7) Sauf, bien entendu, les discriminations tenant aux disciplines qui exigent des matériels de nature diverse, donc inégalement coûteux.

(8) Qui réunit le Secrétaire général du Ministre, vice-président, le directeur administratif et financier du C.N.R.S., le directeur des Enseignements supérieurs et pour faire le lien avec le dispositif interministériel, le délégué général à la Recherche.

éléments d'une politique scientifique ». C'est donc dans ce document qu'on devrait trouver l'énoncé des orientations fondamentales de cette politique. Qu'en est-il en fait ?

On ne peut manquer de relever le caractère essentiellement verbal des objectifs généraux qui y sont énoncés, l'absence de choix et de priorités explicites et rationnellement justifiés qui contrastent singulièrement avec le caractère détaillé de la liste des opérations d'investissement dont la Commission recommande la réalisation. C'est en ces termes — qui méritent d'être cités — que sont définis les objectifs : « Les objectifs qu'a voulu atteindre la Commission de Recherche, par la nature des investissements proposés dans le secteur public, sont les suivants :

— l'exploration et la compréhension de l'univers, ainsi que l'extension des domaines accessibles à notre connaissance ;

— le progrès technique, c'est-à-dire le perfectionnement des moyens de toute nature permettant de satisfaire aux impératifs de la production dans l'économie moderne : qualité, aptitude aux conditions d'emplois requises, expansion à des prix compétitifs ;

— l'amélioration des conditions de la vie humaine ;

— l'information, l'automatisme, le contrôle qui constituent des thèmes « horizontaux » devant correspondre à des développements importants au cours des prochaines années, intervenant dans les trois thèmes « verticaux » précédents (sic) mais méritant une individualisation pour leur importance et pour leur unité interne indéniable » (9).

Si l'on excepte le quatrième « thème » qui met en effet l'accent sur une orientation précise, c'est ne rien dire que d'assigner pour objectifs à la recherche la compréhension de l'univers, le progrès technique et l'amélioration des conditions de vie ; on voit mal quels autres objectifs seraient concevables, quelle recherche ne tend pas à l'un ou à l'autre de ceux-là et par conséquent n'est pas consacrée par la « politique » proposée. Au surplus, aucune hiérarchie n'est établie entre eux. D'ailleurs l'explicitation de ces « objectifs », dans le rapport, se ramène à une énumération, également non hiérarchisée de toutes les disciplines de recherche.

À l'intérieur de chaque discipline, les choix n'apparaissent souvent pas mieux. Par exemple, pour la chimie, « les principaux points de la politique de recherche proposée pour les cinq prochaines années porteront essentiellement sur :

— la chimie analytique...

— la chimie organique...

— la chimie minérale...

— le génie chimique...

— les recherches liées à la lutte contre la pollution des eaux et de l'air » (10).

Là encore, sauf le dernier point, il est difficile de discerner de véritables orientations.

(9) V^e Plan de développement économique et social — la recherche scientifique et technique. (La documentation française, tome I, page 131.)

(10) Op. cit. pages 167 et 170.

Bref, aucun fondement rigoureux n'apparaît qui justifierait la répartition entre les disciplines, de l'« enveloppe » financière globale assignée à la Commission par le gouvernement, ou le choix des investissements recommandés à l'intérieur de chaque discipline.

Une sélectivité aussi insuffisante caractérise l'usage qui est fait du moyen par lequel principalement l'Etat entendait imposer, ou au moins encourager, des orientations déterminées pour les programmes de recherche : le Fonds de la Recherche scientifique et technique, destiné à l'origine, on l'a vu, à permettre un effort financier particulier sur certains secteurs de la recherche privilégiés par la politique scientifique. Or, le nombre des « actions concertées » qu'il finance n'a cessé de croître : de 8 en 1961, il est passé à 9 en 1962, 20 en 1963, 23 en 1964. Le V^e Plan en a prévu également 23 (11). Au surplus, sous ces rubriques déjà très nombreuses, sont engagés de très nombreux projets : 816 de 1961 à 1964, d'un coût moyen de 234.000 F seulement par projet et par an. C'est dire que les « actions concertées » finissent par porter sur presque tous les secteurs de la recherche et réalisent, dans l'ensemble, un certain saupoudrage, au lieu d'être le moyen de mobiliser rapidement des ressources importantes concentrées sur des secteurs prioritaires en nombre limité.

Le fait que le Gouvernement, après avoir annoncé au début de l'année l'établissement d'une loi-programme sur la recherche, n'ait pu aboutir qu'à un texte créant, dans des secteurs spécifiques, trois organismes nouveaux, illustre encore l'absence d'une véritable politique.

Ainsi, au niveau de la planification comme de l'exécution, n'apparaît nullement un ensemble cohérent de lignes de forces, de choix et de priorités qui mériterait seul le nom de politique scientifique.

Les faiblesses de l'organisation

Un tel résultat provient tout d'abord des imperfections de l'appareil institutionnel ou de sa mise en place encore récente.

La première tient à la compétence limitée du dispositif interministériel d'impulsion et de coordination, qui n'intervient que pour une partie des activités de recherche de la puissance publique. Sont totalement exclus de son domaine les recherches menées par ou sous l'égide du Ministère des Armées et celles que conduisent les institutions internationales, dont le financement, pour la part qui incombe à la France, relève du seul Ministère des Affaires étrangères. Les activités scientifiques du Commissariat à l'Energie atomique, si elles sont contrôlées par le Ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales échappent au Comité con-

(11) Automatisation, calculateurs électroniques, électronique, électronique nouvelle, mécanique, instruments de mesure, génie biologique et médical, nuisances acoustiques, chimie macromoléculaire et chimie organique, pollution atmosphérique, métallurgie, valorisation des ressources du sous-sol, recherches atmosphériques, eau, exploitation des océans, technologie agricole, échanges respiratoires, cancers et leucémie, biologie moléculaire, urbanisation.

sultatif et au Comité interministériel de la Recherche ; celles du C.N.E.S. sont bien soumises en principe, à ces deux organes, en particulier pour l'attribution des crédits, mais échappent à la Délégation générale à la recherche et relèvent d'une « enveloppe » budgétaire particulière. C'est dire qu'aucun organe spécialisé ne prend une vue globale des interventions scientifiques de l'Etat.

Même dans leur domaine, les organes interministériels peuvent difficilement jouer le rôle qui leur incombe. Pour le faire correctement, ils devraient être un terrain neutre où pourraient se rencontrer et s'harmoniser les préoccupations et les objectifs au départ nécessairement divergents, mais au demeurant légitimes dans leur ordre, des départements ministériels et organismes dont relèvent les centres de recherche ; il n'en peut être ainsi si l'organe coordinateur dispose de moyens propres dont il a la gestion, a fortiori s'il dispose lui aussi d'un appareil de recherche placé sous son contrôle exclusif et dont il prétend accroître la dimension : on ne peut être arbitre si l'on est partie prenante. Or, le Ministre chargé de la Recherche est, on l'a dit, tuteur du Commissariat à l'Energie atomique et du Centre national d'Etudes spatiales et il dispose, par l'intermédiaire de la Délégation générale à la Recherche, du Fonds de la Recherche scientifique et technique ; d'autres établissements de recherche seront sans doute créés prochainement dans son orbite, tel le Centre national d'Exploitation des Océans, dont la création est prévue par un récent projet de loi. Dès lors, la coordination soupçonnée, à tort ou à raison, d'être inspirée par des préoccupations partiales, voire par la volonté de priver les administrations qui y sont soumises des moyens ou des activités relevant de leur mission propre, se heurte à des résistances de plus en plus fermes. Aussi bien est-il clair que le regroupement des centres de recherche sous une administration particulière provoquerait de graves ruptures entre la recherche et les activités qu'elle doit nourrir, en premier lieu l'enseignement.

Dans le domaine de la recherche fondamentale, les organes du C.N.R.S. ont encore à s'adapter au rôle politique nouveau qui vient de leur être assigné.

Quels objectifs ?

Quelles que soient les structures gouvernementales et administratives, la définition d'une véritable politique scientifique se heurte à des difficultés de fond. La question qui se pose est en effet de savoir comment seront choisis les critères en fonction desquels sera opérée la répartition des moyens mis par l'Etat à la disposition de la recherche.

Pour répondre à cette question, un préalable doit d'abord être tranché. La politique scientifique peut s'assigner deux types d'objectifs. Ou bien des objectifs extérieurs à la science elle-même (économiques, militaires, politiques, etc.) : il s'agira alors d'orienter la recherche vers des résultats prédéterminés. Ou bien des objectifs tenant à la science elle-même : on mettra alors l'accent sur les disciplines et les programmes dont on attendra les novations les plus profondes de notre connaissance de l'univers, sans se préoccuper immédiatement des conséquences pratiques qui pourront résulter de telles novations. La science, moyen ou fin d'une politique : ainsi peut se formuler ce choix.

C'est un choix politique au niveau le plus élevé, celui auquel, selon Valéry, « toute politique suppose une idée de l'homme ».

On peut sans doute concevoir que la contradiction entre ces deux types d'objectifs, donc de politiques, se résolve, s'il apparaissait que la recherche la plus désintéressée, en faisant surgir le radicalement nouveau, conduise plus sûrement qu'une recherche à finalité pratique, à la solution des problèmes non scientifiques dont le politique a la charge. Dans ce cas, en effet, progrès de la connaissance pure et souci des résultats concrets se rejoindraient, ces derniers étant donnés, en quelque sorte, par surcroît. Inversement on ne peut non plus exclure a priori que la volonté de résoudre des problèmes non scientifiques conduite, par induction à renouveler fondamentalement notre connaissance de l'univers. Il serait en tout cas trop facile de prétendre en s'appuyant sur l'expérience, que la première hypothèse correspond à la vérité.

Certes, on imagine volontiers par exemple, qu'une politique scientifique utilitaire définie au début du siècle aurait, face aux limites prévisibles des ressources énergétiques alors connues, orienté la recherche plutôt vers la géologie (en vue de découvrir de nouvelles richesses minières) ou la thermodynamique (pour diminuer les pertes d'énergie dans les moteurs) que vers la physique atomique, alors que c'est de celle-ci qu'a surgi sans qu'on le cherche, le remède le plus assuré. Mais l'expérience d'une recherche orientée systématiquement en fonction de résultats attendus, est encore trop récente pour qu'une comparaison puisse être sérieusement tentée. Au surplus il faut tenir compte des délais au terme desquels des résultats peuvent être obtenus par l'une ou l'autre politique; il est permis de préférer un résultat rapide, même partiel, à un succès complet, mais plus éloigné, si le problème à régler est urgent.

Une plus longue expérience et l'étude systématique des conséquences, de tous ordres, des divers types de recherche pourront seules permettre de discerner si, et dans quelle mesure, les fins intéressées ou désintéressées de la recherche, sont alternatives ou au contraire se confondent.

Dans l'état actuel, l'option demeure.

Encore faut-il que le choix (12) ne soit pas implicitement commandé par la facilité. Il est en effet relativement aisé de fonder une politique sur des résultats concrets espérés. En première approximation, les priorités et la répartition des moyens disponibles, en matière de recherche, seront semblables à celles qui seront appliquées à ces résultats. La politique scientifique sera alors simplement l'addition des parts respectives de recherche que comporteront les politiques militaires, énergétiques, industrielles, etc. dont les objectifs peuvent être clairement définis et hiérarchisés, car ils procèdent de choix relativement libres.

Il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit de déterminer des secteurs et des programmes de recherche susceptibles de renouveler de la manière la plus profonde notre connaissance de l'homme et du monde. A ce niveau, et quels que soient les moyens qui y sont consa-

(12) Il est bien entendu que les deux types d'orientation ne sont pas exclusifs et que pratiquement il s'agit toujours de faire à chacun sa part.

crés, la découverte est essentiellement aléatoire, les arbitrages particulièrement délicats. Peut-être n'est-il pas impossible, cependant, de réduire les aléas et de dépasser les appréciations subjectives par une stratégie consciente et rationnelle. L'élaboration d'une telle stratégie exige naturellement une connaissance approfondie du domaine auquel elle est destinée à s'appliquer. Elle est relativement aisée à l'intérieur d'une discipline: les chefs de file, capables de formuler des orientations, se dégagent en général spontanément et leur autorité est le plus souvent peu contestée dans la communauté des chercheurs; on peut donc demander à celle-ci de les sélectionner elle-même (14). Encore tout risque n'est-il pas exclu d'une sclérose qui éliminerait les plus hardis novateurs. La difficulté devient incomparablement plus grande lorsqu'il s'agit d'établir une hiérarchie entre les secteurs et les disciplines. Pour y parvenir, il faudrait à la fois connaître parfaitement l'état de toutes les connaissances et posséder une vue prospective particulièrement perçante. Un jugement parfait semble ici, en toute rigueur, tout à fait impossible. Il existe pourtant à toute époque des hommes de vaste culture, d'esprit de synthèse, d'ouverture sur l'avenir à qui cette tâche pourrait être confiée, au moindre risque d'erreur grave. Aucun mécanisme institutionnel ne peut les désigner: c'est le propre d'un pouvoir politique éclairé que de savoir discerner de tels hommes et leur faire confiance. Il reste qu'un résultat pleinement satisfaisant ne peut être garanti.

La tentation est grande, dès lors, de céder à la facilité en mettant la recherche scientifique au service de fins qui lui sont extérieures. Aussi bien le contenu des éléments discernables de politique française de la science manifeste-t-il clairement une telle tendance.

Des orientations empiriques

Faute d'une politique globale, les interventions de l'Etat en matière de recherche sont, sur certains points, commandées par quelques principes à la vérité plus empiriques que véritablement rationnels.

Le fait que certains secteurs soient isolés de l'ensemble constitué, en soi, un élément de politique dans la mesure où ils bénéficient de ce fait d'un examen particulier, d'un statut à part qui équivaut à un privilège. C'est le cas, on l'a vu, de la recherche militaire atomique et, dans une certaine mesure, spatiale. La définition même de ces secteurs marquent que la recherche y est mise au service d'objectifs purement politiques ou, éventuellement, économiques, quitte à constater, s'il s'en produit, des « retombées » d'intérêt scientifique certain qui ne sont, à tout prendre, qu'un sous-produit.

On peut d'autre part, relever dans les études ou les décisions des institutions compétentes, l'apparition d'une tendance de plus en plus marquée à mettre l'accent sur le rendement économique des recherches financées par l'Etat, que révèlent quelques indices symptomatiques.

Ainsi, c'est d'abord par les conséquences du progrès scientifique sur la production que la Commission de la Recherche du Plan, justifie, dès les premières lignes

(14) Comme c'est le cas en fait pour le Comité national de la Recherche scientifique.

de son rapport (15), qu'une priorité nouvelle soit accordée à l'effort de recherche. Et ce document se termine ainsi : « L'ambition de la commission a été... de mettre la France à même de participer dans les meilleures conditions à la compétition (économique) qui va s'amplifier » (16). L'inspiration utilitaire est évidente. Dans la même perspective on constate que la part de « l'enveloppe recherche » attribuée au Ministère de l'Education nationale tend à décroître (17) au profit d'organismes ou d'interventions plus proches de l'application, telle que l'aide au développement déjà évoquée qui a constitué l'une des innovations du V^e Plan. Sur un autre plan, diverses mesures ont été prises ou sont à l'étude en vue de multiplier les relations entre laboratoires publics et laboratoires de l'industrie. Tout récemment encore, la définition et la mise en œuvre d'un « plan calcul », sous la responsabilité d'un Délégué à l'informatique dont les attributions viennent d'être précisées, manifeste, dans un secteur particulièrement sensible à bien des égards, l'importance croissante qu'acquiert la dimension industrielle des activités de recherche. La création prévue par un projet de loi actuellement soumis au Parlement, d'une Agence nationale de Valorisation de la Recherche, procède du même esprit.

Notre propos n'est pas de discuter au fond la valeur de telles orientations, mais seulement de montrer que dans la mesure où ces orientations existent elles sont inspirées par des préoccupations extérieures à la science.

La science servante

Par un étrange paradoxe, l'accession de la science au niveau des préoccupations politiques risque aussi de compromettre et de dégrader son rôle dans la so-

(15) Op. cit. page 13.

(16) Op. cit. page 369.

(17) En valeur relative, non en montant absolu.

ciété. Au lieu de commander l'évolution en ouvrant les voies de l'avenir, elle tend à être subordonnée aux évolutions souhaitées pour des motifs qui lui sont étrangers. Un tel risque est la conséquence presque inévitable des difficultés auxquelles se heurte la définition d'une politique qui s'assignerait la connaissance elle-même pour objectif prioritaire.

Le danger qui en résulte ne saurait être sous-évalué. Dès lors que la recherche ne serait que la conséquence de résultats concrets attendus, au lieu que les résultats soient la conséquence d'une recherche désintéressée, elle risque de préférer l'exploration de voies déjà tracées, ou au moins discernées, aux perspectives absolument nouvelles : à terme, on pourrait aboutir à une sclérose, dont la fin du Moyen Age, dans l'ordre de la philosophie et de la théologie, a donné l'exemple.

Le danger est particulièrement aigu lorsqu'il pèse sur un potentiel de recherche de dimension limitée. Un effort de l'ampleur de celui des Etats-Unis, par exemple, même s'il est commandé par la volonté d'obtenir des applications pratiques peut comporter des « retombées » suffisantes pour nourrir convenablement la science désintéressée. Il en va différemment si même un taux égal de « retombées » s'applique à la charge que peut supporter un pays comme le nôtre.

Inversement, d'ailleurs, il est vrai que l'Etat ne peut négliger les conséquences de tous ordres, heureuses ou néfastes, qui peuvent résulter des orientations de la recherche nationale, ni donc dissocier sa politique dans ce domaine de celles qu'il suit dans les autres.

Pour concilier ces considérations opposées, il apparaît, une fois de plus, que la seule méthode réside dans la concentration des moyens. Ce n'est qu'au niveau des grands ensembles économiques et humains que la science peut servir les aspirations de la collectivité, en étant assurée de rester une science vivante.

Jean MAURICE.

notes de lecture

LES NOUVEAUX BOLCHEVIKS

de René DABERNAT

L'URSS SANS IDOLE

de Bernard FERON

L'Union Soviétique aura suscité, cette année, la parution de plusieurs ouvrages. L'orientation actuelle de la politique extérieure du gaullisme n'y est peut-être pas étrangère.

Cependant, l'opinion occidentale, et en particulier, française, reste mal informée des réalités soviétiques. Un voyage récent en U.R.S.S. a suffi à nous en persuader.

D'une part, la querelle idéologique sino-soviétique oblige les publications officielles à fausser la réalité, accentuant les mauvaises habitudes prises sous vingt-cinq ans de stalinisme. D'autre part, de nombreux ouvrages occidentaux, extrapolant des défaillances sectorielles, tombent dans un anti-communisme partisan et souvent

outrancier. C'est pourquoi il est bon de signaler la parution des deux ouvrages qui, à mi-chemin de l'étude et du reportage, portent un regard aussi objectif que possible sur les conditions de la vie politique, économique et sociale dans l'U.R.S.S. d'aujourd'hui.

Deux journalistes d'audience internationale, René Dabernat et Bernard Féron, nous offrent, l'un avec les « Nouveaux Bolcheviks » (1), l'autre avec « l'U.R.S.S. sans idole » (2), des témoignages précieux pour tous

(1) *Nouveaux Bolcheviks*, par René Dabernat. Editions Robert Laffont, collection « L'Histoire où nous vivons ».

(2) *L'U.R.S.S. sans idole*, par Bernard Féron. Editions Casterman.

ceux qui s'interrogent sur la portée de la déstalinisation et sur la conduite de la nouvelle direction collégiale soviétique.

Le livre de René Dabernat s'ouvre sur une vaste fresque de la Russie tsariste qui nous conduit à la Russie révolutionnaire, montrant une certaine continuité dans le destin messianique de la Russie. Mais plus qu'une vision du passé, René Dabernat veut nous faire saisir ce qui est nouveau ; la naissance d'une société engendrée par l'affrontement de deux « monstres » : la Russie et le communisme.

Il y réussit pleinement en animant son étude d'éléments vivants, recueillis au cours de cinq voyages en U.R.S.S. Sergueï, Tatiana... ces nouveaux Bolcheviks nous sont présentés à l'Université, à l'usine, aux champs avec leurs problèmes, leurs soucis et leurs espoirs.

Ce qui est nouveau, c'est l'apparition des « managers » et des consommateurs qui s'opposent aux cadres traditionnels. C'est aussi l'élargissement des libertés exigé par les intellectuels et la nouvelle vague communiste.

Une société de consommation s'est constituée sous le règne de Khrouchtchev. Le XXII^e Congrès de 1961 annonçait le « communisme de l'opulence », la propagande officielle assurait un avenir radieux aux citoyens soviétiques. Un tel optimisme était non seulement anticipé mais aussi injustifié, cependant le pli consumériste était pris, il est devenu irréversible. Le fait le plus grave et non le moins paradoxal, c'est que l'économie soviétique n'est pas encore une économie de l'abondance mais, dans une large mesure, une économie de pénurie. René Dabernat a su montrer que ce courant rejoint celui des « managers » pour former un front uni de revendications qui va jusqu'à ébranler les bases mêmes du régime qui sont le Plan et le Parti. Nous aurions toutefois souhaité trouver une analyse plus élaborée sur la fonction et l'influence de ces « managers ». L'étude de Bernard Féron répond à notre souhait. L'apparition de cette classe d'entrepreneurs collectivistes correspond à l'échec des réformes et des contre-réformes relatives à la politique de décentralisation des centres de décision économique, menée par Khrouchtchev et ses successeurs de 1957 à 1965. Le « libermanisme » n'est que l'expression de cette politique incohérente. Elle assure la jonction, sur le plan de la théorie économique des aspirations des consommateurs et des managers. Le développement de la société soviétique exige que l'économie soit considérée dans l'optique de la production, non plus du seul point de vue quantitatif mais aussi qualitatif. Il faut pour cela encourager l'initiative des producteurs, prendre le profit comme critère du succès des entreprises, c'est-à-dire réduire la tutelle administrative.

Cependant, Bernard Féron comme René Dabernat ne croient pas à un retour au capitalisme. C'est là un démenti aux affirmations hâtives de certains journalistes occidentaux. En aucune manière la réhabilitation du profit, l'exaltation de l'esprit de concurrence n'impliquent un abandon partiel du collectivisme, en particulier de la propriété collective des moyens de production.

Certes il existe un risque, c'est de voir s'établir une couche sociale comparable à celle des « managers » américains.

Une des tâches historiques de la Russie nouvelle va être précisément de concilier les principes marxistes léninistes et les impératifs de la croissance de la production et des niveaux de vie.

Autres éléments de cette nouvelle société : les jeunes et les intellectuels. René Dabernat leur consacre des développements intéressants. La jeunesse soviétique est tournée vers l'Occident, et l'Occident, pour eux, c'est l'Amérique du « welfare ».

Nous avons pu nous-mêmes vérifier l'existence à Moscou et à Leningrad d'une jeunesse plus intéressée par la vie facile que par les normes de production. En 1966, elle découvre la fureur de vivre à la James Dean. Pour ces jeunes citadins, la recherche du confort, la réussite sociale commencent à l'emporter sur l'idéal. Ils veulent être demain les vrais « enfants de Marx et du coca-cola ». Ils veulent vivre intensément les temps nouveaux. « Novy Mir », c'est aussi le titre d'une revue intellectuelle, refuge des jeunes poètes et de l'anti-conformisme soviétique.

Evtouchenko n'est plus seul à s'opposer à la vieille garde du Parti. René Dabernat nous fait saisir l'intensité de cette bataille menée par les intellectuels pour la conquête d'une véritable liberté de création. Bernard Féron nous montre comment les artistes réduits à l'état de serviteurs et laudateurs du dictateur jusqu'en 1953, ont acquis dans la période Khrouchtchevienne une certaine liberté de recherche et d'expression qui tranche avec un passé oppressant.

Voilà les courants qui animent la nouvelle société soviétique ; mais dans quelle mesure le jeu de ces forces a-t-il pu déterminer les changements récents dans la direction du pays ?

L'ouvrage de Bernard Féron nous donne réponse. Le journaliste du « Monde » se trouvait à Moscou lors de la destitution de M. Khrouchtchev, il a pu analyser les dessous de cette crise de palais qui a tant surpris l'Occident. Membres de l'appareil du Parti, techniciens de l'économie, militaires et policiers, tous ont conjugué leurs efforts pour assurer le succès du complot. Les conditions de son accession au pouvoir (elle fait penser à celle de Staline) et la politique d'improvisation que pratiquait le Premier Soviétique avaient facilité la tâche des conspirateurs.

Le réquisitoire de M. Souslov du 14 octobre 1964 était à la fois le constat de faillite d'une politique en face des mutations de la société et la revanche de ceux qui avaient été évincés et humiliés et qui constituaient une coalition de forces assez hétérogènes. Mais comme M. Khrouchtchev, la nouvelle direction collégiale doit faire face aux évolutions qui engagent à long terme le sort du régime et l'avenir du marxisme soviétique dans le monde. Hommes d'Etat réalistes, MM. Brejnev et Kossyguine, doivent répondre aux aspirations des nouveaux bolcheviks, en associant à l'évolution de leur politique les cadres traditionnels du Parti.

Cette transformation d'une société unanime qui ne va pas dans le sens d'une altération profonde du marxisme requiert un climat de paix internationale.

On conçoit alors que la grande préoccupation des dirigeants soviétiques est d'éviter à tout prix d'être entraînés dans un conflit avec les Etats-Unis, quitte à s'exposer aux critiques de la propagande chinoise.

Winston Churchill a dit que la « Russie était une énigme enveloppée de mystère ». Les ouvrages de René Dabernat et Bernard Féron rendent la Russie moins mystérieuse, mais l'énigme subsiste. Elle nous concerne tous dans la mesure où l'échec ou le succès de cette phase nouvelle de l'expérience soviétique commandera pour une large part le destin de ce siècle.

Michel BILLARD.

Il y a bien des remuements, et tumultueux, au royaume de la philosophie. Une neuve génération a entrepris de brûler les héros qui, il n'y a pas si longtemps, jouaient le rôle de figure de proue aux avant-gardes de la pensée et qui, d'un coup, se trouvent changés en idoles vermoulues et branlantes. Jean-Paul Sartre n'est plus le prince des athées : ne se posait-il pas, pour conclure par la négative, le problème de Dieu ? N'avancait-il pas, pour la dire fondamentalement contradictoire, que l'idée de Dieu était naturelle à l'esprit humain ? Mais c'est évidemment être mal libéré d'un fantôme que d'en perpétuer ainsi l'obsession : aussi bien un de ses meilleurs et plus constants disciples, Francis Jeanson, vient-il de publier un « Sartre devant Dieu », qui, à tout prendre, est un aveu des mauvaises fréquentations de ce faux dur : dis-moi qui tu hantes ou ce qui te hante et je te dirai qui tu es. Jean-Paul Sartre, aux yeux de la récente cohorte pressée de monter à l'assaut des vieilles gloires, n'est rien de plus que « le dernier des métaphysiciens » et on sait que la métaphysique n'est plus que l'ombre de cette morte, la théologie. Pour les sciences humaines bien comprises, le problème même de Dieu, et ces mythologies jumelles, métaphysique et théologie, appartiennent à un âge définitivement périmé. La déchéance de Jean-Paul Sartre sera donc proclamée, mais « ce coucher d'un soleil est d'un autre l'aurore » : les marches avancées de la philosophie ne pouvant se passer d'honorer un principat, c'est désormais Michel Foucault, qui, hissé sur le pavois par les hebdomadaires dans le vent, régnera sur les esprits véritablement libérés et la quintessence du progressisme sera non pas l'existentialisme, mais le structuralisme.

Si Jean-Paul Sartre, qui passait pour le héros démythificateur par excellence, rejoint maintenant le troupeau des mystificateurs mystifiés, c'est aussi qu'il croyait, non sans naïveté, à l'homme, par qui toutes choses dans la société et dans l'histoire se font et se défont, et à un homme qui est homme par ce que Sartre, tout ennemi qu'il fut, ce qui trompait bien son monde, de l'intériorité, de la substance pensante et surtout de la personne, ce lieu commun académique, appelait cependant la subjectivité, dont on s'aperçoit maintenant qu'elle n'est que l'ultime séquelle des temps métaphysiques, le dernier avatar finalement de l'âme. Sartre cartésien, un disciple attardé du « Cogito », voilà qui suffirait à le déconsidérer universellement. Car la nouvelle vague philosophique est en train de liquider tous les humanismes, et fort logiquement, de déposséder d'une souveraineté illusoire le sujet pensant, qui n'est qu'une chimère métaphysique. Il n'y a plus l'homme, cette abstraction vide, mais des cultures, c'est-à-dire des ensembles structureaux, des langages de diverse sorte, véritables phénomènes objectifs, déterminables scientifiquement comme systèmes, et par rapport auxquels les hommes apparaîtraient comme des épiphénomènes sans vérité. Rien donc qui ne soit, et ce sont les maîtres mots inscrits sur les étendards de la jeune philosophie, structure et langage. Ne vous croyez donc pas hommes, mes frères, des sujets pensant, quelle arrogance, ni même des sujets parlant, quelle dérisoire inversion des relations réelles, mais convenez que « ça parle en vous, à travers vous », et si vous tenez à être quelque chose à défaut d'être quelqu'un, vous voici structure entre des structures, forme parmi des formes, forme de votre corps, comme l'affirmait, je crois, Aristote, dont il faut savoir mais ne pas répéter, ce qui romprait le charme, qu'il a été le premier des structuralistes.

Le contenu de ces querelles est moins neuf qu'il ne paraît : on ne fait que barbouiller de couleurs criardes un débat aussi vieux que la philosophie elle-même — et je me fais fort, la démonstration étant aisée, de prouver que la révolution véritablement moderne dans l'histoire de la philosophie occidentale a été la découverte du sujet pensant, arrachée de haute lutte, de Saint-Augustin à Descartes, sur le structuralisme persistant et toujours renaissant des métaphysiques antiques. Si bien qu'on ne sait jamais, en philosophie, qui est en avance et qui est en retard et tels faux novateurs pourraient bien être des archaïques seulement habillés au goût du jour. Mais le succès d'une rhétorique opposant modernes et anciens et qui fait des ravages en politique comme en philosophie, traduit bien un certain climat d'intimidation, voire même de terrorisme, particulièrement pesant en France dans les deux décennies qui ont suivi la Libération. Rien de tel pour réfuter efficacement la doctrine adverse que d'avancer qu'elle est dépassée : il est inutile de le prouver, le suggérer incensamment suffit. Ainsi en usent les structuralistes à l'égard des existentialistes. Mais cette sorte d'argumentation, si l'on ose dire, est tristement devenue banale : on pouvait lire sous la plume d'un brillant polémiste à la page philosophique d'un hebdomadaire de vaste prétention que « la pensée de Platon est fabuleusement réactionnaire ». Qui après cela osera se dire platonicien — sinon peut-être celui qui, ayant pris la peine d'y aller voir, s'apercevra qu'elle est aussi bien, cette pensée, merveilleusement révolutionnaire. Platon est certes invulnérable aux coups qui lui viennent comiquement de l'« Express ». Mais combien de vivants sont possédés de la peur panique de n'exister plus, intellectuellement, s'ils se laissent dépasser ? Médiocre anxiété, mais qui encourage les terroristes.

Le TERRORISME dont les procédés sont multiples et variés. On ne se contente pas aujourd'hui d'être marxiste, husserlien, heideggerien, mais on s'évertue à dévaloriser l'autre pensée dont il est clair qu'elle n'est pas une pensée : qui ne commence pas par la dialectique de la lutte des classes, la réduction phénoménologique ou la distinction de l'être et de l'étant est condamné à ne rien comprendre à l'histoire, à lui-même, au monde. Quel est le téméraire ou plutôt le vaillant qui après cela se risquera à mettre en avant les objections qui lui viennent ? Contredire, discuter, raisonner ne sauraient passer maintenant devant certains tabous, que pour un signe scandaleux de définitive inintelligence. La terreur est poussée à son comble lorsque, utilisant une psychanalyse de type freudien ou marxiste, les doctrinaires s'emploient à déceler et à dénoncer dans l'autre pensée des motivations, conscientes ou inconscientes, parfaitement infamantes. Ainsi les intellectuels communistes de 1945 après avoir expliqué que l'existentialisme sartrien alors dans sa jeune nouveauté constituait la philosophie des ratés sur l'expérience des épaves, ajoutaient qu'il n'était rien d'autre qu'un produit de décomposition et de défense de la bourgeoisie agonisante. Aujourd'hui, attaqué par Michel Foucault, et faisant flèche de tout bois, même marxiste, contre l'agresseur, Sartre avance que le structuralisme est un barrage dressé par la bourgeoisie contre Marx. Ces paroles d'argumentation sont affligeantes par manque total de sérieux philosophique. Elles relèvent du terrorisme et de techniques d'intimidation proprement policières. Certes, dans de tels débats, il y va de tout et on comprend que les protagonistes s'y jettent avec une certaine passion. Mais entre la platitude académique et la rage inquisitoriale il doit y avoir quelque espace, et praticable.